

# VILLE DE NICE

## BUDGET PRIMITIF 2017

### Budget principal et budget annexe de l'Opéra

## RAPPORT DE PRESENTATION



## SOMMAIRE

I.	LA STRATEGIE FINANCIERE ET L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE NICE .....	3
II.	LE BUDGET PRINCIPAL .....	5
	1- Equilibre du budget de fonctionnement .....	5
	1.1 - Les recettes de fonctionnement .....	6
	1.2 - Les dépenses de fonctionnement .....	18
	2- Equilibre du budget d'investissement .....	28
	2.1 - Les dépenses d'investissement .....	32
	2.2 - Les recettes d'investissement .....	42
	3- Les politiques publiques de la Ville de Nice .....	47
	3.1 - La petite enfance et famille .....	48
	3.2 - La vie scolaire .....	50
	3.3 - Le service jeunesse .....	52
	3.4 - L'action sociale .....	53
	3.5 - Le sport .....	55
	3.6 - La sécurité et salubrité publique .....	57
	3.7 - L'aménagement urbain et l'environnement .....	58
	3.8 - La culture .....	60
	3.9 - Les actions économiques et touristiques .....	61
	3.10 - Le logement et la rénovation urbaine .....	62
	3.11 - Les services généraux de l'administration .....	64
	CONCLUSION .....	65
III.	BUDGET ANNEXE DE L'OPERA .....	66

I. LA STRATEGIE FINANCIERE ET L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF  
DE LA VILLE DE NICE

Les orientations budgétaires pour l'exercice 2017, débattues lors du conseil municipal du 19 décembre, ont présenté le scénario prospectif privilégié pour la période 2017-2020.

Le budget primitif 2017 a été élaboré dans la continuité des orientations financières établies depuis le début du mandat :

1. Pratiquer une fiscalité favorable aux Niçoises et aux Niçois en décidant de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale, alors même que la baisse drastique des dotations de l'Etat se poursuit pour la quatrième année consécutive ;
2. Continuer à donner la priorité aux équipements de sécurité et de proximité de nature à améliorer la vie quotidienne des Niçoises et des Niçois ;
3. Accompagner cette politique volontaire par un effort de gestion constant sur les dépenses de fonctionnement ;
4. Poursuivre une stratégie de financement des investissements optimisée malgré la baisse accentuée des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales.

L'objectif d'optimisation des finances de la ville de Nice se traduira en 2017 par :

- l'intégration, dès le vote du budget primitif, des résultats de l'exercice 2016, mettant en exergue les économies réalisées au cours de l'exercice précédent, rendant par ailleurs plus lisibles les équilibres budgétaires de l'année,
- le financement des investissements, pour la troisième année consécutive, sans augmenter notre encours d'emprunt.

Les budgets de la ville de Nice sont successivement détaillés, en fonctionnement et en investissement, selon l'ordre suivant :

- le budget principal ;
- le budget annexe de l'Opéra.

En effet, le budget annexe de la régie autonome des comptoirs de vente dans les musées a été clôturé par délibération du conseil municipal du 13/10/2016 et sera, à compter de l'année 2017, suivi au sein du budget principal.

Le niveau d'autofinancement s'établit à 36,40 M€ pour les deux budgets consolidés de la Ville de Nice.

	Budget principal	Budget annexe opéra	BP 2017 consolidé
Recettes réelles de fonctionnement	539 802 252	20 043 000	559 845 252
Résultats 2016 reportés (*)	22 604 220	1 287 331	23 891 551
Dépenses réelles de fonctionnement	526 454 138	20 877 869	547 332 007
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>35 952 334</b>	<b>452 462</b>	<b>36 404 796</b>

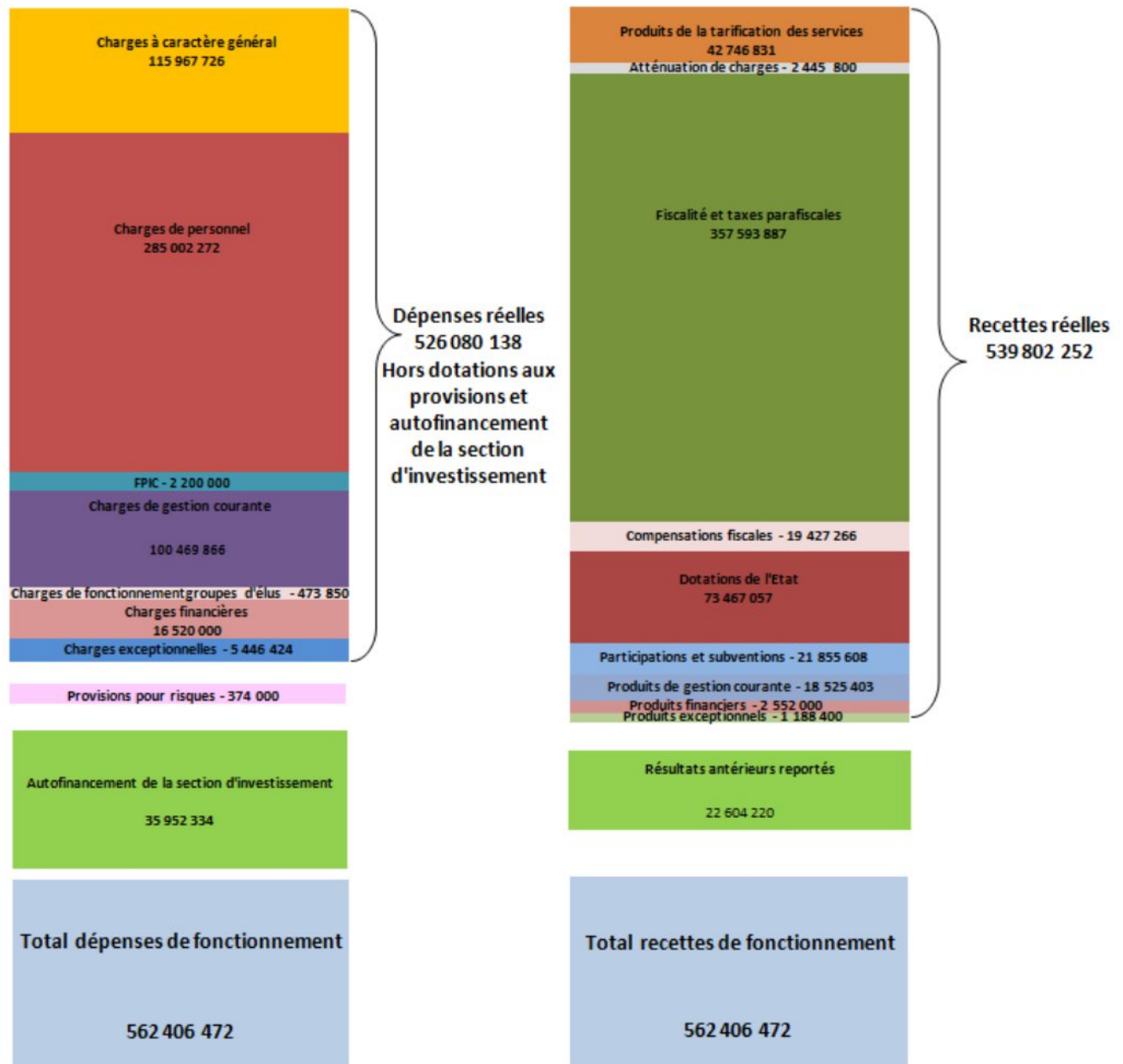
(\*) soit 22 519 203 € reportés du budget principal et 85 017 € du budget annexe de la régie autonome des comptoirs de vente dans les musées



II. LE BUDGET PRINCIPAL

1 - EQUILIBRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**



## 1-1 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017

A - Répartition des recettes réelles de fonctionnement : 539 802 252 €

Les recettes de fonctionnement 2017 se décomposent comme suit :

- 357 593 887 € de produits issus de la fiscalité directe et des taxes parafiscales ;
- 19 427 266 € provenant de compensations fiscales ;
- 73 467 057 € de ressources provenant de dotations de l'Etat ;
- 21 855 608 € provenant de participations et subventions ;
- 42 746 831 € de produits des services rendus à la population ;
- 2 552 000 € de produits financiers ;
- 20 971 203 € d'autres recettes de gestion et remboursement de charges ;
- et enfin 1 188 400 € de produits exceptionnels.

De manière globale, les recettes réelles du budget de fonctionnement augmentent peu par rapport à 2016, soit + 0,45 %.

	BP 2017
Produits des services du domaine	42,75 M€
Impôts et taxes	357,60 M€
Compensations fiscales	19,43 M€
Dotations de l'Etat	73,47 M€
Participations et subventions	21,86 M€
Remboursement des intérêts de la dette transférée	2,55 M€
Autres recettes de gestion courantes	20,97 M€
Produits exceptionnels	1,19 M€
	<b>539,80 M€</b>

Les recettes de fonctionnement en 2017 se caractérisent par :

- Une stabilisation des taux de taxe d'habitation et de taxe sur le foncier bâti et non bâti, après une baisse durant deux années consécutives des taux de la taxe d'habitation et du taux de taxe sur le foncier non bâti ;

- Des exonérations fiscales décidées par l'Etat mais partiellement compensées, ce qui génère une perte de produit fiscal pour la ville de Nice ;
- Une augmentation des recettes des services aux usagers, certes estimée à + 5 % au regard des crédits ouverts de manière prudentielle au BP 2016, mais qui correspond aux recettes perçues en 2016 et qui résulte donc d'une augmentation de la fréquentation par les usagers plutôt que d'une augmentation des tarifs ;
- Une accélération nette du désengagement de la part de l'Etat. En effet, la réduction de moitié de la baisse des dotations 2017 sera compensée par une modification du mécanisme de péréquation horizontale. De ce fait, la ville de Nice devra constater une baisse de près de – 10,5 M€ par rapport à 2016.

B - Impôts et taxes : 357 593 887 €

Les recettes fiscales, soit 286 888 601 €, constituent le principal poste de recettes de fonctionnement de la ville de Nice, soit 53,14 % des recettes réelles de fonctionnement :

- ✓ Taxe d'habitation : 138 116 913 € ;
- ✓ Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4 656 069 € ;
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 143 704 086 € ;
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 411 533 €.

Après une baisse en 2015 et en 2016, les taux de fiscalité seront maintenus en 2017 à leur taux de 2016, à savoir :

- ✓ Taxe foncière sur le bâti : 23,12% ;
- ✓ Taxe d'habitation : 21,10% ;
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 35,69%.

Le taux de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition, mis en œuvre chaque année par l'Etat dans la loi de finances, a été fixé à + 0,4% pour 2017 - au regard d'un taux d'inflation prévisionnel de + 0,8%.

Par ailleurs, les exonérations accordées par l'Etat au titre de la modification du dispositif relatif à l'abattement de 30% de TFPB pour les logements situés en Zone Urbaine Sensible et des contribuables économiquement faibles, ne sont que partiellement compensées par l'Etat.



Ainsi, la perte de produit fiscal du fait des exonérations partiellement compensées par l'Etat est estimée, pour 2017, à près de 3,267 M€.

Au cours des dernières années, la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition décidées par l'Etat s'est établie comme suit, faisant croître d'autant la fiscalité locale sans aucune maîtrise de la part des collectivités :

- + 2,5% en 2009
- + 1,2% en 2010
- + 2,0% en 2011
- + 1,8% en 2012
- + 1,8% en 2013
- + 0,9% en 2014
- + 0,9% en 2015
- + 1,0% en 2016
- + 0,4% en 2017.

Comparés aux taux de fiscalité des grandes villes de France, les taux de la ville de Nice s'avèrent, et ce, de manière constante depuis des années, inférieurs à la moyenne des grandes villes françaises.

Taxe d'habitation			Taxe foncière bâti			Taxe foncière non bâti		
Ville	Taux 2016	Rang 2016	Ville	Taux 2016	Rang 2016	Ville	Taux 2016	Rang 2016
Lille	33,55%	1	Grenoble	36,73%	1	Montpellier	112,71%	1
Marseille	28,56%	2	Montpellier	31,18%	2	Bordeaux	90,92%	2
Strasbourg	25,40%	3	Bordeaux	29,51%	3	Grenoble	84,42%	4
Montpellier	22,49%	4	Lille	29,06%	4	Strasbourg	72,52%	7
Bordeaux	24,13%	5	Nantes	27,51%	5	Nantes	62,48%	8
Nantes	24,04%	6	Rennes	25,76%	6	Saint-Étienne	42,28%	9
Lyon	22,15%	7	Marseille	24,02%	7	Rennes	39,33%	10
Rennes	21,99%	8	Toulon	23,90%	8	Nice	35,69%	12
Grenoble	21,52%	9	Saint-Étienne	23,55%	9	Toulon	29,97%	14
Nice (*)	21,10%	10	Nice	23,12%	10	Marseille	24,99%	16
Saint-Étienne	20,16%	11	Strasbourg	22,49%	11	Lyon	19,97%	18
Toulon	19,35%	12	Lyon	18,23%	12	Lille	16,65%	20

(\*) Taux prévisionnel pour 2017



De même, en matière d'abattement, la ville de Nice pratique, pour les populations les plus fragiles, les taux maxima permis par la législation, à savoir :

- ✓ 20% d'abattement pour charges de famille, pour chacune des 2 premières personnes à charge,
- ✓ 25% d'abattement pour charges de familles, à compter de la troisième personne à charge,
- ✓ 10 % d'abattement en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Il est par ailleurs rappelé que les ménages les plus modestes continueront de bénéficier des exonérations et dégrèvements résultant du plafonnement à 3,44% du revenu.

Pour les exonérations, il s'agit des contribuables de plus de 60 ans, veufs et veuves ainsi que des personnes handicapées ou invalides, dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas les plafonds prévus par le code général des impôts (10 697 € pour la première part de quotient familial, majoré de 2 856 € par demi-part supplémentaire).

Par ailleurs, les foyers dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas les plafonds prévus par le code général des impôts (25 155 € pour la première part de quotient familial, majoré de 5 877 € pour la première demi-part et de 4 626 € pour les demi-parts supplémentaires), bénéficient d'un dégrèvement de taxe d'habitation. Le dégrèvement se traduit par un plafonnement à 3,44% du revenu de référence, diminué de l'abattement.

Comparées aux politiques d'abattement des grandes villes de France, celles décidées par la ville de Nice s'avèrent plus favorables, et ce de manière constante depuis des années.

Classement	Commune	VLM 2016	Taux Abtt. Général à la base	Taux Abtt. 1 ou 2 pers.	Taux Abtt. 3 pers. ou +	Taux Abtt. Spécial à la base	Taux Abtt. Spécial handicapé	Total Taux Abtt.
1	REIMS(*)	2 907	17%	10%	25%	15%	10%	77%
2	MONTPELLIER	3 298	15%	10%	25%	15%	10%	75%
3	DIJON(*)	3 186	27%	20%	25%			72%
4	LYON(*)	3 425	15%	20%	25%		10%	70%
4	STRASBOURG	2 765	15%	15%	15%	15%	10%	70%
4	TOULOUSE	3 155	15%	20%	25%		10%	70%
5	NICE	3 719	10%	20%	25%		10%	65%
6	GRENOBLE(*)	2 906	18%	20%	25%			63%
7	NANTES	3 083	10%	20%	20%		10%	60%

Classement	Commune	VLM 2016	Taux Abtt. Général à la base	Taux Abtt. 1 ou 2 pers.	Taux Abtt. 3 pers. ou +	Taux Abtt. Spécial à la base	Taux Abtt. Spécial handicapé	Total Taux Abtt.
7	LE HAVRE	3 081	15%	20%	25%			60%
8	TOULON	3 417	10%	20%	25%			55%
9	MARSEILLE	3 007	0%	20%	20%		10%	50%
9	ANGERS	3 069	5%	20%	25%			50%
9	NIMES	3 203	10%	20%	20%			50%
10	BORDEAUX(*)	3 620	19%	15%	15%			49%
11	LILLE	1 954	5%	15%	20%			40%
12	RENNES	2 726		10%	20%			30%
12	ST ETIENNE	2 961	5%	10%	15%			30%

(\*) Ces communes ont décidé de maintenir l'ancien abattement général à la base en quotité, applicable en 1973 pour le calcul de la contribution mobilière, ancêtre de la taxe d'habitation.

Les autres impôts et taxes, soit 70 705 286 €, se décomposent en :

- ✓ Droits de mutation à titre onéreux (« DMTO ») :

En légère reprise au cours de l'année 2016, avec une recette perçue à hauteur de 23,66 M€, il est prévu un maintien de ce rythme en 2017 avec un produit estimé à 24 M€.

- ✓ Reversements de fiscalité, à savoir l'attribution de compensation et la dotation de solidarité métropolitaine.

Ces reversements sont estimés à 19 528 286 € en 2017 contre 19 551 306 € N 2016 pour l'attribution de compensation en 2016, du fait de la constatation au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la reconnaissance de l'intérêt métropolitain de la gestion du cimetière Antarès.

Cette augmentation de l'attribution de compensation versée à la ville de Nice par la Métropole est effectuée dans le strict respect de la neutralité budgétaire, et s'accompagnera d'une réduction des dépenses à due concurrence du transfert opéré.

A l'instar de l'année 2016, la solidarité métropolitaine s'effectuera en 2017 sous la forme d'une dotation de solidarité métropolitaine, soit un versement prévu à hauteur de 3 M€.

- ✓ Prélèvement sur le produit des jeux dans les casinos.

Une baisse a été observée au cours des années 2010-2015, et cette recette connaît désormais une évolution atone ; aussi, il est prévu pour 2017 un montant de 6,7 M€, soit l'équivalent de 2016 ;

- ✓ Taxe de séjour.

Résultat d'une politique de promotion du territoire, de redynamisation économique et d'embellissement de la ville, le produit de la taxe de séjour progresse depuis 2012.

Ainsi, malgré l'attentat du 14 juillet 2016, le produit de la taxe de séjour 2016 s'est établi à 6 839 921 € en 2016, dont 2 642 616 € au titre de la saison basse et 4 197 305 € au titre de la saison haute.

La nouvelle grille des tarifs, applicable depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, prévoit en effet deux tranches et une progressivité à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, avec un barème pour les hôtels de tourisme fixé de la façon suivante :

Classement	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2015 au 31 mars 2016	A compter du 1 <sup>er</sup> avril 2016	
	Saison basse	Saison haute 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	Saison basse 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars
Palaces.	3,00 €	4,00 €	3,40 €
5 étoiles.	2,20 €	3,00 €	2,60 €
4 étoiles.	1,70 €	2,25 €	2,00 €
3 étoiles.	1,10 €	1,50 €	1,40 €
2 étoiles.	0,80 €	0,90 €	0,80 €
1 étoile.	0,60 €	0,75 €	0,65 €
sans classement	0,55 €	0,75 €	0,65 €

Pour 2017, la recette de la taxe de séjour a ainsi été prévue à hauteur de 7,2 M€.

- ✓ Taxe sur l'électricité, impôt sur les spectacles et taxe sur les pylônes électriques.

Leurs produits sont estimés pour 2017 à 7,5 M€.

- ✓ Droits de places et taxe locale sur la publicité extérieure.

Ces recettes devraient s'établir, à l'instar des années précédentes, à 2,75 M€.

C – Compensations fiscales : 19 427 266 €

Les allocations versées par l'Etat afin de compenser les pertes de produit fiscal résultent de mesures nationales ayant conduit à des réductions de bases d'impositions, devraient connaître en 2017 une progression de + 22,04%, à savoir :

- allocations compensatrices de taxe d'habitation : 16 728 612 € contre 13 103 090 € en 2016 ;
- allocations compensatrices de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19 156 € contre 21 050 € en 2016 ;
- allocations compensatrices de taxe foncière sur les propriétés bâties : 1 244 572 € contre 1 106 576 € en 2016 ;
- dotation unique spécifique de cotisation foncière des entreprises : 1 434 926 €, contre 1 688 148 € en 2016.

Il convient toutefois de rappeler que ces compensations ne couvrent pas intégralement la perte de recettes fiscales.

Pour la ville de Nice, la perte nette de produit fiscal du fait des exonérations partiellement compensées est estimée à près de 3,267 M€ pour 2017.

D - Dotations de l'Etat : 73 467 057 €

Les dotations de l'Etat, prévues à hauteur de 84,12 M€ en 2016, s'établissent, pour 2017 à 73,47 M€, réparties comme suit :



Dotation forfaitaire de la DGF	64 696 249 €
Dotation nationale de péréquation (DNP) de la DGF	3 400 000 €
Dotation générale de décentralisation (DGD) hygiène	3 575 000 €
FCTVA sur dépenses d'entretien dans les bâtiments publics	1 130 000 €
Dotation élections	417 088 €
Dotation opérations de recensement	78 000 €
Dotation spéciale instituteurs	50 000 €
Dotation pour titres sécurisés	120 720 €
Total dotations de l'Etat	73 467 057 €

La loi de finances pour 2017 prévoit, pour la quatrième année consécutive, une diminution des concours financiers de l'Etat versés aux collectivités territoriales.

Pour le bloc communal, la diminution globale est minorée de moitié, passant de – 2 milliards d'€ à – 1 milliard d'€ et sera répartie entre les collectivités au pro-rata de leurs recettes réelles de fonctionnement, telles que constatées au dernier compte administratif disponible (soit le Budget Principal de la collectivité de l'année N-2).

Toutefois, le plafonnement de l'écrêtement de la dotation forfaitaire a été modifié en loi de finances pour 2017, passant à 1% des recettes réelles de fonctionnement des communes au lieu de 3% de la dotation perçue par la commune en N-1.

La ville de Nice subira en 2017 l'écrêtement à son niveau maximal, ce qui aura pour effet de minorer la dotation 2017 de – 10,8 M€ et non de – 6 M€.

Cette poursuite de la « contribution des collectivités au redressement des finances publiques » depuis 2014 aura pour effet, fin 2017, une perte cumulée de près de 81 M€.



## VILLE DE NICE

2013	2014	2015	2016	2017
MONTANT DE LA DGF 100 941 140 €	MONTANT DE LA DGF 96 797 574 €	MONTANT DE LA DGF 86 284 262 €	MONTANT DE LA DGF 75 200 223 €	MONTANT DE LA DGF 64 696 249 €
				perte de - 10 503 974 €
			perte de - 11 084 039 €	perte de - 11 084 039 €
		perte de - 10 513 312 €	perte de - 10 513 312 €	perte de - 10 513 312 €
	Perte de - 4 143 566 €	Perte de - 4 143 566 €	Perte de - 4 143 566 €	Perte de - 4 143 566 €
Perte annuelle par rapport à 2013	-4 143 566 €	-14 656 878 €	-25 740 917 €	-36 244 892 €
Perte cumulée à fin 2017	-80 786 252 €			

La dotation nationale de péréquation (« DNP »), liée au potentiel fiscal communal en matière de taxe professionnelle, est estimée à 3,4 M€, soit au même niveau que celui de 2016.

La dotation globale de décentralisation (DGD) hygiène et santé publique devrait également se maintenir à son niveau de 2014, soit près de 3,6 M€.

La ville de Nice perçoit également d'autres dotations, dont les montants sont estimés comme suit pour 2017 :

- ✓ dotation pour titres sécurisés : 120 720 €,
- ✓ dotations des élections : 417 088 €,
- ✓ dotation de recensement : 78 000 €,
- ✓ dotation spéciale instituteurs : 50 000 €.

---

Hormis la dotation élections qui n'est allouée qu'au titre des dépenses liées à l'organisation des élections par les communes, soit 417 088 € en 2017 du fait des deux scrutins électoraux, les autres dotations sont estimées au même niveau que celui des années précédentes.

E - Subventions et participations : 21 855 608 €

La ville de Nice prévoit une stabilité des subventions et participations de fonctionnement qui lui sont habituellement allouées.

Les recettes pour 2017 sont ainsi prévues à hauteur de 21,86M€.

- Les participations de la Caisse d'allocations familiales, au titre des centres multi-accueil de la Ville de Nice, sont estimées à 17,97 M€.
- Le fonds de soutien aux rythmes scolaires est estimé à 1,42 M€.
- Enfin, les participations et subventions provenant des financeurs traditionnels sont estimées à :
  - Etat = 0,58 M€ ;
  - Conseil Départemental 06 = 0,99 M€ ;
  - Région PACA = 0,68 M€ ;
  - Participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles = 0,22 M€.



F – Produit des services et du domaine : 42 746 831 €

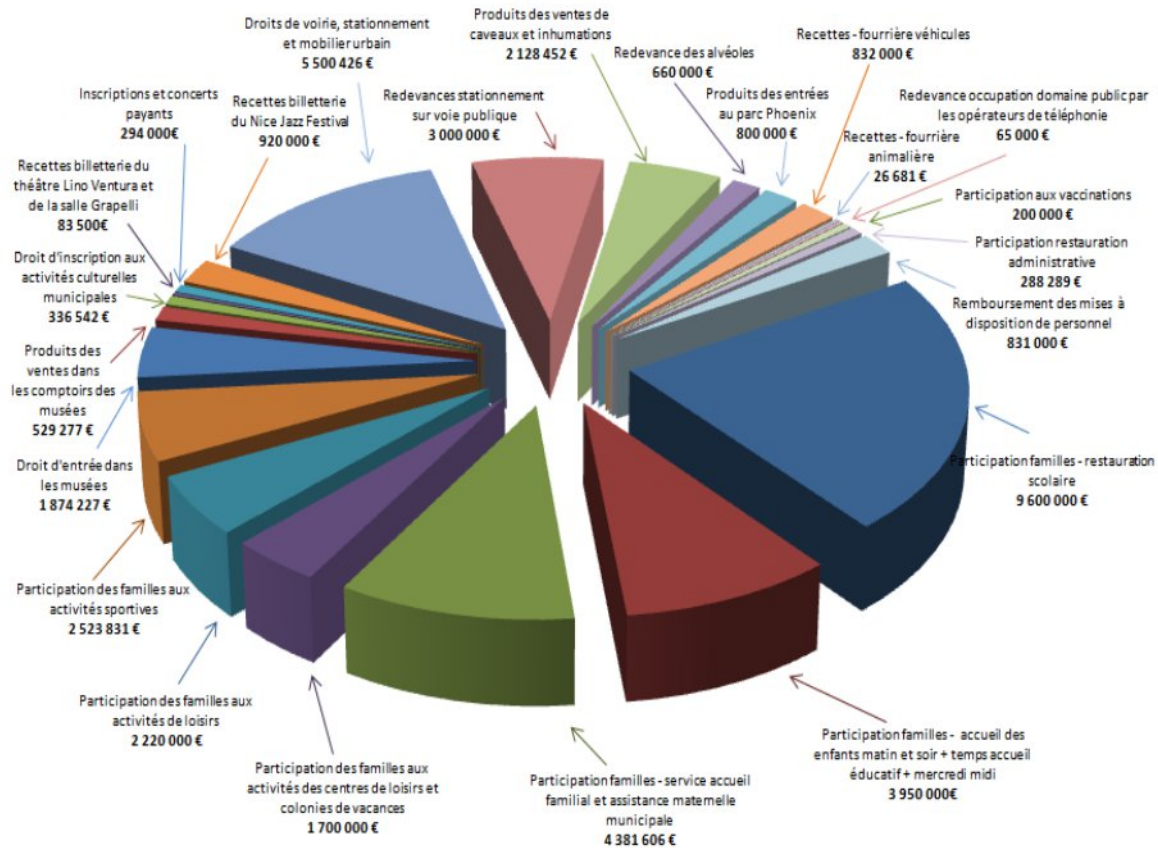
Les participations versées par les usagers devraient s'établir à 42,75 M€ et se décomposent comme suit :

Restauration scolaire	9 600 000 €
Accueil des enfants matin et soir + temps accueil éducatif + mercredi midi	3 950 000 €
Service accueil familial et assistance maternelle municipale	4 381 606 €
Activités des centres de loisirs et colonies de vacances	1 700 000 €
Activités de loisirs	2 220 000 €
Activités sportives	2 523 831 €
Droits d'entrée dans les musées	1 874 227 €
Produits des ventes dans les comptoirs des musées	529 277 €
Droits d'inscription aux activités culturelles municipales	336 542 €
Théâtre Lino Ventura et salle Grapelli	83 500 €
Inscriptions et concerts payants	294 000 €
Billetterie du Nice Jazz Festival	920 000 €
Droits de voirie, stationnement et mobilier urbain	5 500 426 €
Redevances de stationnement sur voie publique	3 000 000 €
Produits des ventes de caveaux et inhumations	2 128 452 €
Redevances des alvéoles	660 000 €
Parc Phoenix	800 000 €
Fourrière véhicules	832 000 €
Fourrière animalière	28 681 €
Redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de téléphonie	65 000 €
Participations aux vaccinations	200 000 €
Restauration administrative	288 289 €
Remboursement des mises à disposition de personnel	831 000 €
Total des produits des services et du domaine	42 746 831 €





Recettes provenant des services et du domaine



E – Autres recettes de fonctionnement : 24 711 603 €.

De manière globale, les recettes diverses de fonctionnement sont stables, à l'exception des produits exceptionnels.

	BP 2017
chap. 013 - atténuations de charges	2 445 800 €
chap. 75 - produits de gestion courante	18 525 403 €
chap. 76 - produits financiers	2 552 000 €
chap. 77 - produits exceptionnels	1 188 400 €
	24 711 603 €

Les recettes diverses de fonctionnement se décomposent comme suit :

- ✓ redevances versées par les fermiers, concessionnaires et partenaires : 7 637 138 €,
- ✓ produits des loyers issus de la gestion du patrimoine de la ville de Nice : 10 888 265 €,
- ✓ participation des agents au coût de délivrance des titres restaurants, soit 3,20€ par titre restaurant alloué d'une valeur faciale de 8 € : 1 798 800 €,
- ✓ remboursement des charges de personnel (CPAM, CNRACL, reversements de salaires) : 647000 €,
- ✓ remboursement par la Métropole des intérêts de la dette transférée et produits financiers des participations détenues par la commune (Caisse d'Epargne, ESCOTA) : 2 552 000 €,
- ✓ produits divers de gestion courante et produits exceptionnels : 1 188 400 €.

## 1-2 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017

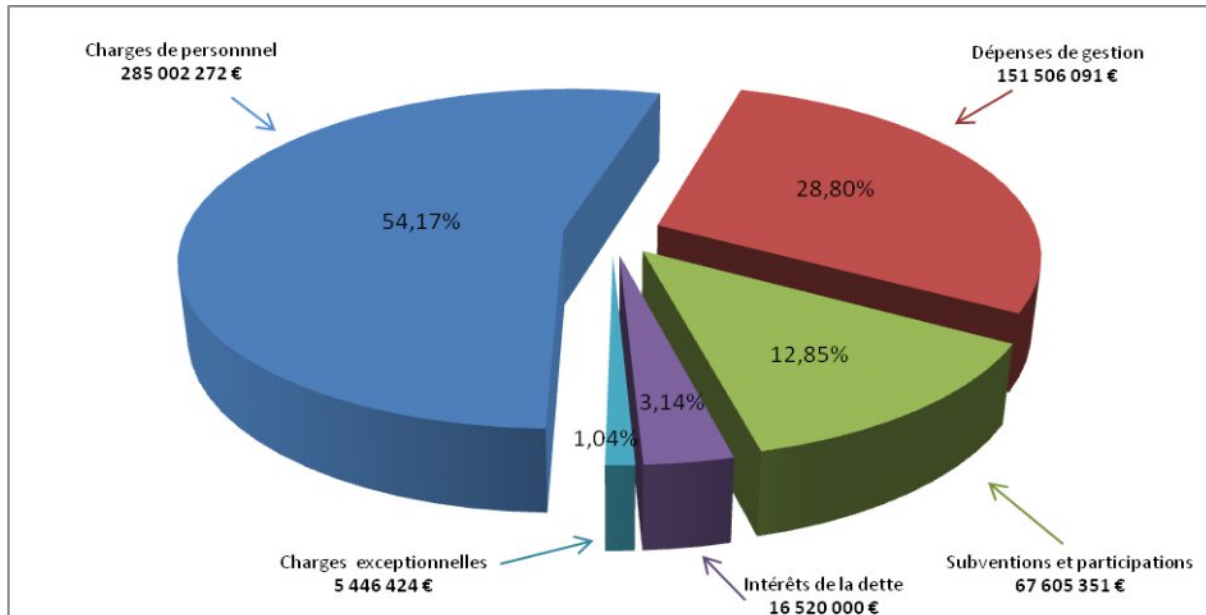
L'objectif de limitation des charges par la recherche d'économies, engagé depuis plusieurs années, permet sur l'exercice 2017 de compenser la quasi intégralité des conséquences des changements de périmètre de la gestion communale.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont quasiment stables : elles sont à peine supérieures aux dépenses prévues en 2016 (+0,47 %), ce qui représente un effort considérable.

	CREDITS 2015	BP 2016	BP 2017
Charges de personnel	278 327 186 €	278 239 622 €	285 002 272 €
Dépenses de gestion courante	234 423 522 €	227 645 674 €	224 557 866 €
Intérêt de la dette	26 243 000 €	18 080 000 €	16 520 000 €
	538 993 708 €	523 965 296 €	526 080 138 €



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



A – Charges de personnel : 285 002 272 €

Premier poste de dépenses de la ville de Nice, les charges de personnel représentent 54,17 % des dépenses de fonctionnement, et constituent à ce titre, un enjeu budgétaire prioritaire.

Elles progressent de +2,43 % par rapport au BP 2016, essentiellement du fait de décisions prises par l'Etat, mais dont l'impact se traduit dans les budgets des collectivités locales. S'y ajoutent des modifications de périmètre (reprise en gestion du stationnement sur voie publique au 1<sup>er</sup> février 2017, livraisons d'équipements publics) ainsi que de la mise en place de moyens supplémentaires au titre de la sécurité / sûreté.

L'impact pour la ville de Nice des décisions prises par l'Etat est estimé à 2,536 M€.

Il s'agit :

- de la poursuite de l'augmentation des taux de cotisations patronales de retraite CNRACL/IRCANTEC : + 0,095 M€,
- de l'augmentation du prix du point d'indice de +0.6% en février 2017, après une première augmentation de + 0,6% au 1<sup>er</sup> juillet 2016 : + 1,558 M€,
- de l'application des mesures prévues par la mise en œuvre de la PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) : + 0,883 M€.

L'impact des modifications de périmètre est estimé à 1,762 M€

Des équipements seront livrés en 2017, tels que la crèche et l'école Saint-Isidore, l'équipement public au sein de la villa La Luna ainsi que la maison de l'étudiant, et nécessiteront le recrutement d'agents pour un coût estimé à 0,72 M€.

La reprise en gestion directe du stationnement sur voie publique, au 1er janvier 2017, s'effectuera essentiellement via la reprise du personnel de la SEMIACS affecté à cette activité, pour un coût estimé à 1,042 M€ mais équilibré par les recettes attendues de ce service.

L'impact des mesures liées à la sécurité / sûreté est estimé à 2,8 M€

Afin de rassurer nos concitoyens et augmenter le niveau de sécurité, il a été décidé de procéder au recrutement de 130 policiers municipaux en 2017.

L'impact de l'effet glissement vieillissement technicité, soit près de 0,9 M€ en 2017 (0,32% de la masse salariale) ainsi que les mesures ci-avant présentées, seront gagés par des non-remplacements de départs, qui seront certes arbitrés au cas par cas, mais qui devraient générer une économie de -1,2 M€ (0,6 M€ de non-remplacements de départs à la retraite et 0,6 M€ de non-remplacements de départs par voie de mutation volontaire).

A l'instar de l'année 2017, ces efforts seront effectués avec les engagements suivants :

- ✓ maintien du pouvoir d'achat des agents de la collectivité ;
- ✓ amélioration constante de la qualité de service à destination de la population ;
- ✓ optimisation de l'organisation des services municipaux.

B – Dépenses de gestion : 224 557 866 €

Elles regroupent :

- ✓ Les charges de gestion liées à la structure (énergie, maintenance, assurances, charges locatives, indemnités, impôts et taxes, redevances et participations obligatoires...) ainsi que celles liées à l'activité (achats de petits équipements ou de prestations de services, frais d'affranchissement et de télécommunications.),
- ✓ Les frais de formation et indemnités des élus,
- ✓ Les participations obligatoires,
- ✓ Les subventions de fonctionnement versées aux associations et organismes partenaires de la ville de Nice,
- ✓ Les charges exceptionnelles.

	BP 2017
Charges de fonctionnement courant liées à la structure de l'activité (chapitre 011)	115 967 726 €
Formation mission indemnités (chapitre 65)	2 219 502 €
Participation obligatoire au SDIS (chapitre 65)	24 509 936 €
Redevances et participations obligatoires (chapitre 65)	6 135 077 €
FPIC (chapitre 014)	2 200 000 €
Frais de fonctionnement des groupes (chapitre 656)	473 850 €
<b>DEPENSES DE GESTION</b>	<b>151 506 091 €</b>
<b>SUBVENTIONS VERSEES (chap. 65)</b>	<b>67 605 351 €</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (chap. 67)</b>	<b>5 446 424 €</b>



- Les crédits prévus en 2017 au titre des charges à caractère général (chapitre 011)

Ils s'établissent à 115,97 M€ dont 2,5 M€ du fait des mesures de sécurité décidées dès la fin de l'été 2016 et préconisées par l'audit sécurité missionné par la ville de Nice et 0,396 M€ du fait de la reprise au sein du budget principal de l'activité des ventes dans les comptoirs des musées, contre 116,64 M€ au titre de l'exercice 2016, soit une réduction de - 0,58 %.

Les charges de fonctionnement à caractère général intègrent, à hauteur de 18,35 M€, soit 15,85% du volume des charges de fonctionnement courant, la participation due par la Ville de Nice à la Métropole au titre de la mutualisation des directions fonctionnelles.

Cette participation a été établie sur la base des dépenses de fonctionnement des directions fonctionnelles, l'année précédant la mise en commun des services, telle que prévue dans la convention relative à la gestion des services communs approuvée par délibération du conseil municipal du 5 février 2016, renouvelant pour trois années la précédente convention et actant dans le périmètre des services communs, de nouvelles directions fonctionnelles.

Cette participation se décompose comme suit :

- frais de téléphonie fixe et mobile et entretien et maintenance des réseaux et matériel informatique : 3 993 251 €,
- frais de formation et de déplacements des agents et participation à l'action sociale en direction des agents de la ville de Nice : 3 511 347 €,
- frais de nettoyage des locaux de la ville de Nice : 2 766 791 €,
- frais de location et charges des locaux occupés par les agents affectés aux services communs : 2 057 064 €,
- dépenses de fournitures administratives, habillement, impressions et reprographie, déménagement des locaux : 2 501 218 €,
- dépenses de carburant et d'entretien du parc automobile : 1 680 844 €,
- frais d'affranchissement et de sténotypie : 832 550 €,
- frais d'annonces et d'insertions des marchés publics : 507 838 €,
- frais d'assurances de la flotte automobile : 246 665 €,
- frais de documentation générale : 248 440 €.

La ville de Nice assume également, hors gestion des services communs, des dépenses administratives, pour un montant de 12,29 M €, lesquelles se déclinent comme suit :

Dépenses de locations et charges des locaux administratifs	3 278 398 €
Dépenses d'administration générale	5 260 841 €
Frais de fluides et chauffage des bâtiments administratifs	2 668 990 €
Frais de fonctionnement des restaurants administratifs	672 509 €
Prise en charge des frais de transports des agents	408 490 €

L'ensemble des dépenses, à savoir tant les dépenses à caractère administratif ainsi que celles liées aux politiques publiques, a été revu à la baisse, sous l'angle d'une recherche d'amélioration et de performance, afin de parvenir à une optimisation des moyens devant permettre d'assurer le maintien, tant au plan quantitatif que qualitatif, du niveau de services offerts à la population.

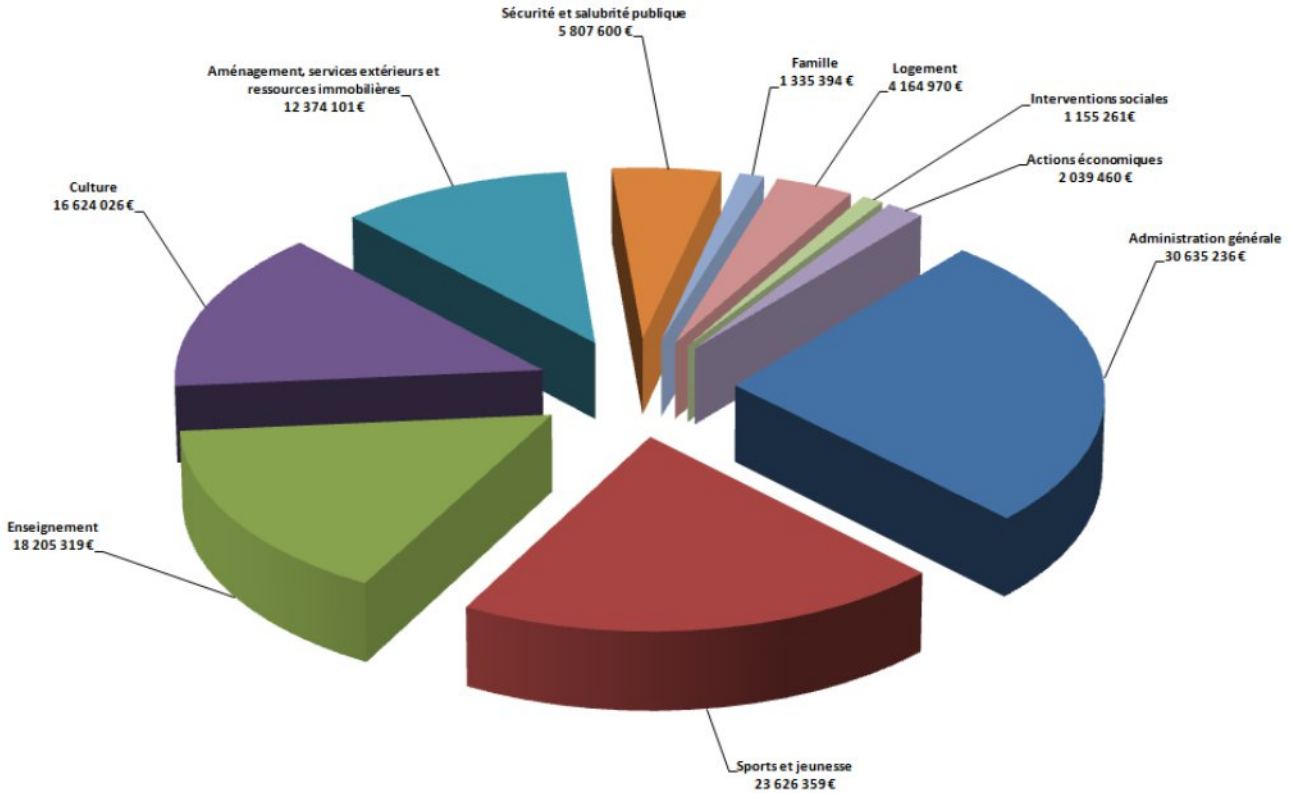
Ainsi, depuis l'année 2015, chacune des mesures d'économies est progressivement mise en œuvre avec concomitamment un reporting de la part de chacune des directions.

Ce pilotage très serré de la gestion des services doit permettre, à l'instar de l'année 2015, de réduire le niveau des dépenses de fonctionnement à caractère général de -3 % à fin 2017 par rapport à 2016.

Les charges de fonctionnement à caractère général assurées directement par les directions opérationnelles au titre des politiques menées par la ville de Nice, soit 85,32 M€, ainsi que par les directions fonctionnelles, se ventilent comme suit :



### Ventilation des charges de fonctionnement à caractère général



- Les frais de formation, de déplacement et les indemnités aux élus, soit 2 219 502 €, s'établissent en 2017 au même niveau que celui de 2016, et représentent 0,98 % du montant des dépenses de gestion.
- La contribution au SDIS s'impose à la ville de Nice et lui a été notifiée, pour 2017, à 24 509 936 € avec application d'un taux d'augmentation de + 0,64 %, soit +155 865 € par rapport à 2016.
- Les redevances afférentes aux droits d'utilisation et licences ainsi que les diverses participations obligatoires s'établissent en 2017 à 6 135 077 € et se décomposent comme suit :





	BP 2017
Contribution - achats de places dans les crèches privées et du CHU	3 710 000 €
Admission en non valeurs au titre de créances devenues irrécouvrables au cours de l'exercice	900 000 €
Convention ville de Nice / métropole - Actions de propreté (événements municipaux)	321 500 €
Redevances utilisations de concessions, brevets et droits d'auteurs	476 312 €
Contribution - formation obligatoire de la police municipale	173 265 €
Participation enfants scolarisés dans d'autres communes	178 000 €
Indemnités logements instituteurs	90 000 €
Participation frais transports sorties scolaires	36 000 €
Reversement au CESAN des titres restaurant perdus	130 000 €
Achat de coupons sports	120 000 €
Total redevances et diverses participations obligatoires	6 135 077

- Les reversements de fiscalité, soit 2 200 000 € en 2017

Ils comprennent : le montant de la péréquation horizontale instaurée par l'Etat au sein du bloc communal, via le fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (« FPIC ») dont la ville est contributrice à un montant estimé à 2 200 000 € en 2017.

En effet, depuis 2013, l'ensemble intercommunal constitué par la Métropole Nice Côte d'Azur et toutes ses communes membres, dont la ville de Nice, est classé dans le groupe dit « contributeur » et fait donc l'objet d'un prélèvement venant abonder le groupe dit « bénéficiaire » de ce fonds.

- Les frais de fonctionnement des groupes d'élus sont prévus à hauteur de 473 850 €.
- Le montant des subventions allouées aux associations en 2017 ainsi qu'au budget annexe de l'Opéra et aux différents organismes s'établissent à 67 605 351 €, à savoir :

	BP 2017
Subvention d'équilibre au budget annexe de l'Opéra	16 320 164 €
Subvention au CCAS de Nice	16 800 000 €
Subvention à l'Office du Tourisme de Nice	9 350 000 €
Subventions aux associations	25 135 187 €



- Enfin, les dépenses exceptionnelles à hauteur de 5 446 424 €, comprennent notamment :
  - Les versements aux fermiers et concessionnaires, soit 651 296 € ;
  - Des prévisions de dépenses au titre de pénalités sur marchés, soit 106 905 € ;
  - Des prévisions d'annulation de titres de recettes sur exercices antérieurs, soit 1 990 914 € ;
  - Des versements de bourses et prix, soit 542 500 € ;
  - Des secours et dots, soit 120 760 € ;
  - Des charges exceptionnelles diverses, soit 401 319 € ;
  - Des bonifications d'intérêts afférentes au Plan Logement de Nice, soit 140 000 € ;
  - Des charges relatives à des condamnations, soit 1 492 730 €.

C – Frais financiers : 16 520 000 €

	Charges financières
Intérêts des emprunts contractés par la Ville de Nice auprès d'organismes financiers	11 850 000 €
Intérêts et commission de non-utilisation de ligne de trésorerie	220 000 €
<b>TOTAL FRAIS FINANCIERS - CHAPITRE 66</b>	<b>12 070 000€</b>

	Charges financières
Intérêts emprunts contractés par Nice Eco Stadium dans le cadre du contrat partenariat public privé	4 450 000 €
<b>TOTAL FRAIS FINANCIERS - CHAPITRE 66</b>	<b>4 450 000 €</b>

A périmètre constant, hors prise en charge de la redevance 2017 d'un montant de 4,45 M€ au titre du financement contracté par le partenaire de l'Allianz Riviera, les frais financiers baissent de 13,2 M€ à 11,8 M€, effet essentiellement dû au réaménagement du dernier emprunt structuré de la Ville de Nice en 2015 ainsi que des réaménagements d'emprunts effectués en 2016.

D – Provisions pour risques : 374 000 €

Un bailleur social auquel la ville de Nice a accordé sa garantie concernant des emprunts destinés à financer des logements sociaux, à savoir la SOHLAM, se trouve actuellement en procédure de sauvegarde et n'honore plus ses échéances d'emprunts depuis le mois de juillet 2016.

Sur l'exercice 2016, la ville de Nice a été appelée en garantie pour les échéances non réglées par la SOLHAM à hauteur seulement de 6 177 €.

Par mesure de prudence, il est décidé de procéder à la constitution d'une provision pour risque financier à hauteur du montant des échéances 2017 des emprunts contractées par la SOHLAM et bénéficiant de la garantie de la ville de Nice, soit 374 000 €.

L'état des provisions se présente ainsi après la dotation qui sera effectuée en 2017, soit 33,8 M€ à savoir :

Provisions pour risques et charges	Montants provisionnés au 31/12/2016	Montant provisions à constituer en 2017	Montant provisions en 2017
Provisions pour risques	25 870 859 €		25 870 859 €
Sous total provisions pour dépréciation des immobilisations financières	1 600 000 €	374 000 €	1 974 000 €
Sous total provisions pour dépréciation des comptes de tiers	5 955 582 €		5 955 582 €
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>33 466 441 €</b>	<b>374 000 €</b>	<b>33 800 441 €</b>

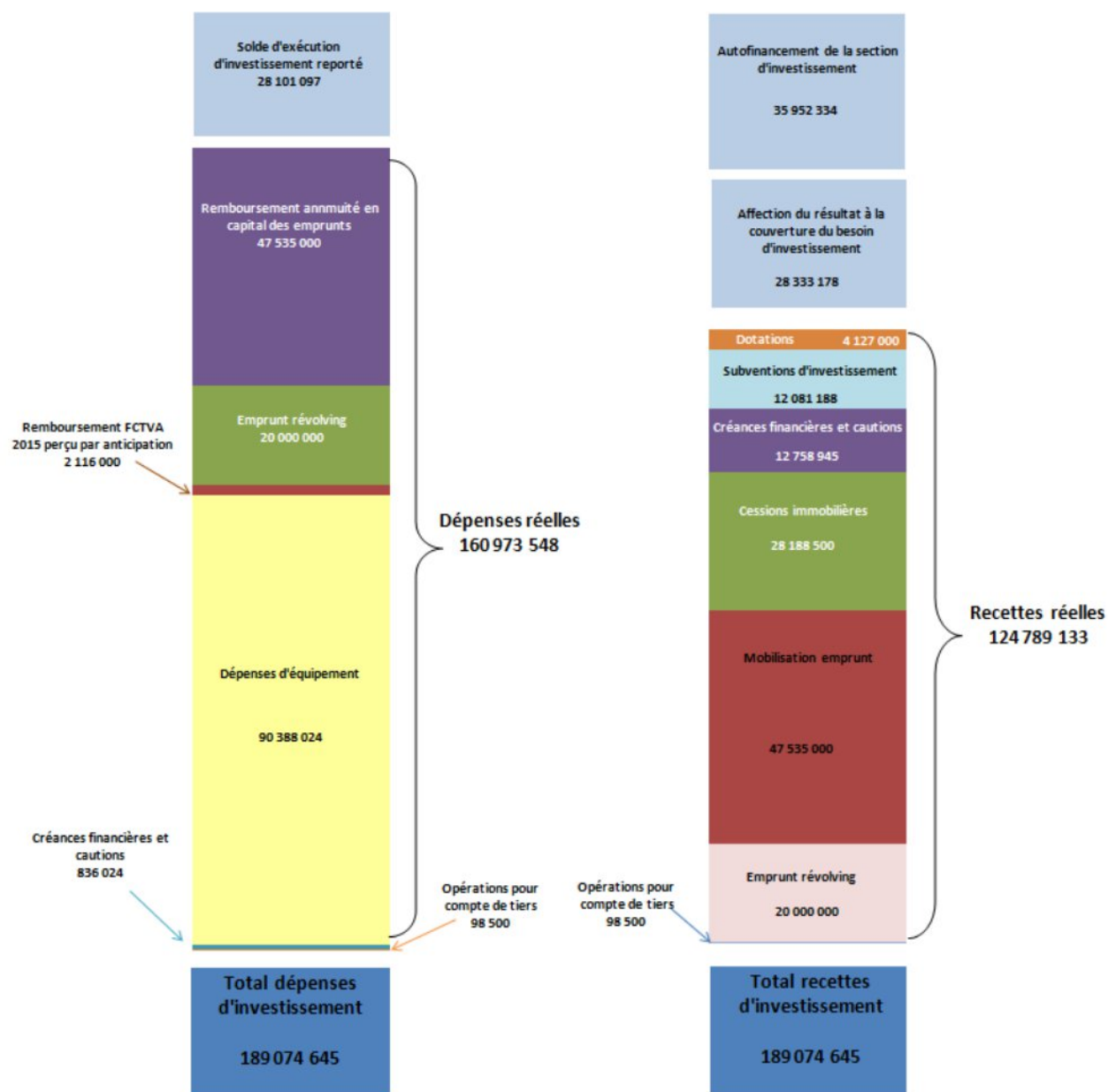
=====

Au résultat, la Ville de Nice parvient à dégager sur son budget principal un montant d'autofinancement s'élevant à 35 952 334 €, lui permettant de poursuivre sa politique d'investissement sans aucun ré-endettement.

=====

2 – EQUILIBRE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2017

SECTION D' INVESTISSEMENT



## 2-1 – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 160,97 M € en 2017, à savoir :

Dépenses d'équipement	90 388 024 €
Remboursement de 50% de l'avance FCTVA 2015	2 116 000 €
Remboursement de l'annuité des emprunts en capital	47 535 000 €
Remboursement de l'emprunt de type revolving	20 000 000 €
Participations financières et cautions	836 024 €
Opérations pour comptes de tiers	98 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>160 973 548 €</b>

La ville de Nice poursuivra en 2017 sa politique d'investissement centrée sur les équipements de proximité, la sécurité, le logement, les travaux de rénovation et d'embellissement destinés à améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens.

Le programme d'investissements 2017 respecte la volonté de ne pas constater de ré-endettement, et ce, alors même que les partenaires financiers se désengagent fortement.

A – 90,38 M€ d'investissement par la Ville de Nice

La ville de Nice poursuivra son effort en matière d'équipements au cours de l'exercice 2017 malgré l'important désengagement de l'Etat en matière de concours aux collectivités.

Des dépenses d'équipement, pour 2017, seront essentiellement consacrées :

- au développement des équipements de proximité,
- au développement de la prévention et de la sécurité des Niçoises et des Niçois, à la poursuite de la réalisation, du maintien et de la rénovation d'équipements publics nécessaires à la qualité de vie des Niçois et à l'embellissement de la cité ;
- à la poursuite des efforts en faveur du logement.



Les dépenses d'équipement gérées en autorisation de programme et crédits de paiement, se répartissent sur les politiques suivantes :

POLITIQUE	Code AP et Libellé	Opération	BP 2017
Actions économiques	0211 : Equipement et matériel administration	Acquisition de logiciel de droits des places	160 000
	Total 0211 : Equipement et matériel administration		160 000
	9012 : Développement de l'économie locale	Renouvellement des bâches du marché de Libération	115 800
		Fonds de concours de ligne 2 du Tramway	10 000 000
	Total 9012 : Développement de l'économie locale		10 115 800
	9013 : Travaux de rénovation Acropolis	Palais des exposition- Maîtrise d'œuvre interne	300 000
		Travaux de rénovation Acropolis	500 000
Total 9013 : Travaux de rénovation Acropolis		800 000	
Total Actions économiques			11 075 800
Aménagement Urbain et Environnement	0110 : Gros Travaux Rénovation Bâtiment	Modernisation du centre horticole	70 000
	Total 0110 : Gros Travaux Rénovation Bâtiment		70 000
	0112 : Réhabilitation et rénovation des locaux administratifs	Croix de marbre – Travaux de conservation	77 920
		Restructuration des ascenseurs du château	500 000
		VEFA de la Gare du Sud	4 318 400
	Total 0112 : Réhabilitation et rénovation des locaux administratifs		4 896 320
	0113 : Sécurisation des équipements publics	Convention de sécurisation des espaces publics	700 000
	Total 0113 : Sécurisation des équipements publics		700 000
	5213 : Aide aux bailleurs sociaux	Logement - aides aux bailleurs sociaux	1 444 525
	Total 5213 : Aide aux bailleurs sociaux		1 444 525
	5214 : Renouvellement urbain Moulins	Bibliothèque les Moulins - Acquisition en VEFA	441 600
Remboursement trop perçu subvention ANRU		29 431	
Square des Jacarandas		87 000	
Total 5214 : Renouvellement urbain Moulin		558 031	



POLITIQUE	Code AP et Libellé	Opération	BP 2017
Aménagement Urbain et Environnement	5231 : Amélioration de la qualité de vie	Plan de renouvellement de matériel de la petite enfance	5 000
	Total 5231 : Amélioration de la qualité de vie		5 000
	6012 : Création extension des crèches	Travaux clos couvert - Rénovation des bâtiments de la petite enfance	6 500
	Total 6012 : Création extension des crèches		6 500
	8010 : Travaux de réhabilitation architecture	Promenade des Anglais phases 1&2	2 700 000
		Rénovation des façades	630 000
	Total 8010 : Travaux de réhabilitation architecture		3 330 000
	8011 : Mise en lumière site	Travaux éclairage décoratif	20 000
	Total 8011 : Mise en lumière site		20 000
	8015 : Acquisition et droit de préemption	Acquisition et droit de préemption des fonds de commerce	500 000
	Total 8015 : Acquisition et droit de préemption		500 000
	8110 : Travaux de conservation des espaces verts de proximité	Travaux de conservation du patrimoine des espaces verts	742 864
	Total 8110 : Travaux de conservation des espaces verts de proximité		742 864
	8111 : Rénovation espaces verts proximité	Réaménagement des squares et des aires de jeux	304 000
	Total 8111 : Rénovation espaces verts proximité		304 000
	8112 : Création espaces verts urbains	Espace St Isidore	55 500
		Esplanade Giordan	180 000
		Plantation d'arbres	25 000
		Travaux sur réseaux	19 000
	Total 8112 : Création espaces verts urbains		279 500
	8113 : Gros travaux rénovation des grands espaces	Gros travaux de Rénovation des grands espaces (lutte contre l'érosion de la mer)	250 000
	Total 8113 : Gros travaux rénovation des grands espaces		250 000
	8114 : Parc Urbain du Ray	Parc urbain du Ray	1 982 555
Total 8114 : Parc Urbain du Ray		1 982 555	
8115 : Conservation et aménagement du parc phœnix	Rénovation du parc Phoenix	360 000	
Total 8115 : Conservation et aménagement du parc phœnix		360 000	



POLITIQUE	Code AP et Libellé	Opération	BP 2017
Aménagement Urbain et Environnement	8116 : Aménagement paysager de la colline du château	Aménagement de la colline du château	716 000
	Total 8116 : Aménagement paysager de la colline du château		716 000
	8211 : Travaux de maintenance des cimetières	Travaux de rénovation des cimetières	362 829
	Total 8211 : Travaux de maintenance des cimetières		362 829
	8214 : Construction et rénovation de caveaux	Travaux sur les concessions des cimetières	204 380
	Total 8214 : Construction et rénovation de caveaux		204 380
	9012 : Développement de l'économie locale	Aménagement et sécurisation des places de marché	97 000
	Total 9012 : Développement de l'économie locale		97 000
Total Aménagement Urbain et Environnement			16 829 503
Culture	0113 : Sécurisation des équipements publics	Sécurisation des bâtiments culturels	150 000
	Total 0113 : Sécurisation des équipements publics		150 000
	0212 : Amélioration de la qualité des services publics	Equipement de la vie associative	10 000
	Total 0212 : Amélioration de la qualité des services publics		10 000
	2312 : Grandes opérations enseignement supérieur	Observatorium T2	9 500
	Total 2312 : Grandes opérations enseignement supérieur		9 500
	3010 : Travaux de sécurité des bâtiments culturels	Aménagement et rénovation des bâtiments culturels	530 546
		Gradateurs Théâtre National de Nice	150 000
		Musée d'histoire naturelle - Renforcement du plancher	100 000
		Musée Matisse : Mise en lumière	100 400
	Total 3010 : Travaux de sécurité des bâtiments culturels		880 946
	3012 : Création lieu culturel	Halle Spada - Atelier des artistes	700 000
	Total 3012 : Création lieu culturel		700 000
	3013 : Acquisition culturelle œuvre d'art fonds de concours	Entretien Équipements Culturels, œuvre d'Art et Fonds de concours	913 563
Total 3013 : Acquisition culturelle œuvre d'art fonds de concours		913 563	





POLITIQUE	Code AP et Libellé	Opération	BP 2017
Culture	3014 : Aménagement et rénovation des boutiques des musées	Travaux de rénovation des boutiques de musées	100 000
	Total 3014 : Aménagement et rénovation des boutiques des musées		100 000
	3015 : Equipement des salles de spectacles	Equipement cinémathèque	17 000
		Modernisation des équipements des salles de spectacles	108 167
	Total 3015 : Equipement des salles de spectacles		125 167
	4010 : Aménagement et équipement des centres de loisirs	Aménagement des centres AnimaNice	290 000
		Travaux de rénovation dans les centres de loisirs	100 000
	Total 4010 : Aménagement et équipement des centres de loisirs		390 000
	5214 : Renouveau urbain Moulins	Pru - Cal des Moulins	23 616
		Relocalisation de la bibliothèque des Moulins	168 000
	Total 5214 : Renouveau urbain Moulin		191 616
	8010 : Travaux de réhabilitation architecture	Rénovation des façades	4 200
	Total 8010 : Travaux de réhabilitation architecture		4 200
	8013 : Travaux patrimoine bâti	Maison de Nice et son Comté	134 500
		Tour St François	82 000
	Total 8013 : Travaux patrimoine bâti		216 500
	8014 : Travaux patrimoine cultuel	Abbaye de St Pons	935 000
		Eglise du vœu - Restauration intérieure	20 000
		Eglise Le Gesu	48 000
		Eglise St Roch - Rénovation intérieure	10 000
Travaux de conservation du patrimoine cultuel		104 200	
Total 8014 : Travaux patrimoine cultuel		1 117 200	
Total Culture			4 808 692



POLITIQUE	Code AP et Libellé	Opération	BP 2017
Jeunesse et Loisirs	4010 : Aménagement et équipement des centres de loisirs	Modernisation des centres de loisirs	50 000
	Total 4010 : Aménagement et équipement des centres de loisirs		50 000
	4112 : Travaux d'aménagement et de mise en conformité des installations sportives	Travaux de rénovation des installations sportives	21 000
	Total 4112 : Travaux d'aménagement et de mise en conformité des installations sportives		21 000
Total Jeunesse et Loisirs			71 000
Logement	5213 : Aide aux bailleurs sociaux	Logement - aides aux bailleurs sociaux	2 546 324
	Total 5213 : Aide aux bailleurs sociaux		2 546 324
	8013 : Travaux patrimoine bâti	Travaux patrimoine bâti	1 200 000
	Total 8013 : Travaux patrimoine bâti		1 200 000
Total Logement			3 746 324
Petite Enfance	0113 : Sécurisation des équipements publics	Sécurisation des Bâtiments de la petite enfance	400 000
	Total 0113 : Sécurisation des équipements publics		400 000
	5216 : Plan de requalification Notre Dame	Crèche Colonel Jean-Pierre - Acquisition en VEFA	540 000
		Crèche Colonel Jean-Pierre - Travaux intérieur	85 000
	Total 5216 : Plan de requalification Notre Dame		625 000
	5231 : Amélioration de la qualité de vie	Amélioration de la qualité la vie	27 000
		Plan de renouvellement de matériel de la petite enfance	332 500
	Total 5231 : Amélioration de la qualité de vie		359 500
	6012 : Création extension des crèches	Acquisition crèche Lou Nidou - 2 avenue Saint-Joseph	188 000
		Conformité Cuisine de la petite enfance	640 000
Extension crèche eau vive		125 000	
Travaux clos couvert - Rénovation des bâtiments de la petite enfance		400 000	
Total 6012 : Création extension des crèches		1 353 000	
Total Petite Enfance			2 737 500



POLITIQUE	Code AP et Libellé	Opération	BP 2017
Sécurité et Salubrité Publique	0112 : Réhabilitation et rénovation des locaux administratifs	Place Garibaldi - aménagement des locaux ASVP	300 000
	Total 0112 : Réhabilitation et rénovation des locaux administratifs		300 000
	0211 : Equipement et matériel administration	Logiciel de comptage	18 000
	Total 0211 : Equipement et matériel administration		18 000
	1010 : Développement de la vidéosurveillance	Développement de la Vidéosurveillance	2 398 334
	Total 1010 : Développement de la vidéosurveillance		2 398 334
	1011 : Equipement de la police municipale	Equipement de la Police Municipale	795 000
	Total 1011 : Equipement de la police municipale		795 000
	1012 : Prévention des risques urbains	Confortement des Falaises	891 600
		Prévention des Risques Urbains - Sécurité et installation des alarmes anti intrusion	1 036 926
	Total 1012 : Prévention des risques urbains		1 928 526
	1014 : Acquisition horodateurs pour stationnement sur voirie	Renouvellement du parc horodateur	1 824 000
	Total 1014 : Acquisition horodateurs pour stationnement sur voirie		1 824 000
	5232 : Santé publique	Santé publique - acquisition de matériel et aménagement	10 700
	Total 5232 : Santé publique		10 700
	8113 : Gros travaux rénovation des grands espaces	Gros travaux de Rénovation des grands espaces (lutte contre l'érosion de la mer)	5 000
Total 8113 : Gros travaux rénovation des grands espaces		5 000	
Total Sécurité et Salubrité Publique			7 279 560
Services généraux de l'administration	Hôtel de Ville - Travaux de Rénovation		520 000
	Ravalement Façade Bld Boucherie		100 000
	Rénovation façade latérale de la Mairie (ruelle des prisons)		250 000
	Transfert des carnavaliers		162 000
	Total 0110 : Gros Travaux Rénovation Bâtiment		1 032 000



POLITIQUE	Code AP et Libellé	Opération	BP 2017	
Services généraux de l'administration	0111 : Travaux sécurité électrique chauffage	AMO Contrat de Performance Energétique	50 000	
		Data center Bosio	400 000	
		GTC des bâtiments	300 000	
		Travaux de sécurité chauffage incendie	408 000	
	Total 0111 : Travaux sécurité électrique chauffage			1 158 000
	0112 : Réhabilitation et rénovation des locaux administratifs	Création espace de convivialité	100 000	
		Parking Corvesy façades Fonds de commerce	410 000	
		Réaménagement des services liés au déménagement	300 000	
		Travaux à la Villa la Luna	2 000 000	
		Travaux de sécurité dans les bâtiments publics	700 000	
	Total 0112 : Réhabilitation et rénovation des locaux administratifs			3 510 000
	0113 : Sécurisation des équipements publics	Achat de portique de sécurité dans les bâtiments publics	200 000	
		Sécurisation des bâtiments administratifs	50 000	
	Total 0113 : Sécurisation des équipements publics			250 000
	0211 : Equipement et matériel administration	Participation aux dépenses mutualisées (informatique, parc auto, logistique)	4 122 200	
	Total 0211 : Equipement et matériel administration			4 122 200
	0212 : Amélioration de la qualité des services publics	Relation publique – Acquisition de matériel	102 550	
	Total 0212 : Amélioration de la qualité des services publics			102 550
0214 : Equipement et modernisation de la restauration administrative	Restauration - Equipement et modernisation	35 000		
Total 0214 : Equipement et modernisation de la restauration administrative			35 000	
4010 : Aménagement et équipement des centres de loisirs	Aménagement des centres AnimaNice	6 000		
Total 4010 : Aménagement et équipement des centres de loisirs			6 000	



POLITIQUE	Code AP et Libellé	Opération	BP 2017	
Services généraux de l'administration	5010 : Accessibilité	Travaux de mises aux normes d'accessibilité	1 800 000	
	Total 5010 : Accessibilité		1 800 000	
Total Services Généraux de l'administration			12 015 750	
Social et Santé	0112 : Réhabilitation et rénovation des locaux administratifs	Local Rue Hancy - Réhabilitation	168 000	
	Total 0112 : Réhabilitation et rénovation des locaux administratifs		168 000	
	0211 : Equipement et matériel administration	Acquisition de matériel médical	90 000	
	Total 0211 : Equipement et matériel administration		90 000	
	5213 : Aide aux bailleurs sociaux	Logement - aides aux bailleurs sociaux	3 720	
	Total 5213 : Aide aux bailleurs sociaux		3 720	
	5231 : Amélioration de la qualité de vie	Amélioration de la qualité la vie	8 000	
	Total 5231 : Amélioration de la qualité de vie		8 000	
	5232 : Santé publique	Santé publique - acquisition de matériel et aménagement	16 876	
Total 5232 : Santé publique		16 876		
Total Social et Santé			286 596	
Sport	4011 : Création équipement de loisirs	Les Combes - terrains de tennis	243 851	
	Total 4011 : Création équipement de loisirs		243 851	
	4110 : Création équipement sportif	Relocalisation de la salle d'escrime du Ray	403 750	
	Total 4110 : Création équipement sportif		403 750	
	4112 : Travaux d'aménagement et de mise en conformité des installations sportives	Aménagement de la salle de boxe		260 000
		Aménagement des ateliers sportifs		340 000
		Ateliers des sports		100 000
Centre de formation de l'OGCN		2 800 000		
Déplacement de la chaufferie du PSCE		150 000		
Relocalisation de la salle de billard du Ray		160 000		



POLITIQUE	Code AP et Libellé	Opération	BP 2017
Sport		Terrain les Tripodes-Hairabedian	346 000
		Travaux d'aménagement et équipement du Complexe Jean Bouin	210 936
		Travaux de rénovation des installations sportives	1 559 000
		Total 4112 : Travaux d'aménagement et de mise en conformité des installations sportives	2 115 936
	5211 : Renouvellement urbain Ariane	Gymnase de l'Ariane	7 000
		Total 5211 : Renouvellement urbain Ariane	7 000
	Hors AP	Allianz Riviera - Pose de barrière de sécurité	100 000
		Redevance RBA5	1 055 201
		Total Hors AP	1 155 200
Total Sport			7 735 738
Vie Scolaire	0110 : Gros Travaux Rénovation Bâtiment	Sécurisation des bâtiments scolaires	5 000
		Total 0110 : Gros Travaux Rénovation Bâtiment	5 000
	0112 : Réhabilitation et rénovation des locaux administratifs	Sécurisation des bâtiments scolaires	8 392
		Total 0112 : Réhabilitation et rénovation des locaux administratifs	8 392
	0113 : Sécurisation des équipements publics	Sécurisation des bâtiments scolaires	1 500 000
		Total 0113 : Sécurisation des équipements publics	1 500 000
	0211 : Equipement et matériel administration	Equipement et Matériel Administration	3 248
		Total 0211 : Equipement et matériel administration	3 248
	1012 : Prévention des risques urbains	Prévention des Risques Urbains - Sécurité et installation des alarmes anti intrusion	300 000
		Total 1012 : Prévention des risques urbains	300 000
	2010 : Création nouvelles écoles	Groupe scolaire Saint-Isidore	3 216 851
		Total 2010 : Création nouvelles écoles	3 216 851



POLITIQUE	Code AP et Libellé	Opération	BP 2017
Vie Scolaire	2011 : Gros travaux rénovation des écoles	Extension du Groupe Scolaire Ray Gorbella	566 000
		Réhabilitation du Groupe Scolaire Corniche Fleurie	1 158 367
	Total 2011 : Gros travaux rénovation des écoles		1 724 367
	2012 : Aménagement conformité et équipement des écoles	Education-Développement Numérique	369 000
		Groupe scolaire Cimiez Essling - Mises aux normes des cantines	716 408
		Groupe scolaire Rosalinde Rancher - Réfection de la cuisine	30 000
		Mises aux normes des cantines scolaires	300 000
		Plan d'équipement de la cuisine centrale et des offices	499 000
		Plan d'équipement des écoles	390 000
		Travaux de rénovation dans les bâtiments scolaires	2 008 028
	Total 2012 : Aménagement conformité et équipement des écoles		4 312 436
	2013 : Cuisine centrale - Construction et modernisation	Nouvelle Cuisine Centrale	8 271 916
	Total 2013 : Cuisine centrale - Construction et modernisation		8 271 916
	2014 : Centre multi-accueil Nice Méridia	Centre Multi Accueil du Futur Quartier de Nice Méridia	8 351
	Total 2014 : Centre multi-accueil Nice Méridia		8 351
	2312 : Grandes opérations enseignement supérieur	Maison de l'étudiant	2 686 000
		Observatorium T2	1 370 000
		Pasteur PEMED-PCV	215 000
	Total 2312 : Grandes opérations enseignement supérieur		4 271 000
	4010 : Aménagement et équipement des centres de loisirs	modernisation des centres de loisirs	80 000
Total 4010 : Aménagement et équipement des centres de loisirs		80 000	



POLITIQUE	Code AP et Libellé	Opération	BP 2017
Vie Scolaire	4112 : Travaux d'aménagement et de mise en conformité des installations sportives	rénovation de terrains de sports	100 000
	Total 4112 : Travaux d'aménagement et de mise en conformité des installations sportives		100 000
Total Vie Scolaire			23 801 561
Total général			90 388 024

## B- REMBOURSEMENT ET GESTION DES EMPRUNTS : 67,535 M€

	Dépenses	Recettes	
Remboursement en capital des emprunts contractés par la Ville de Nice auprès d'organismes financiers	42 835 000	47 535 000	Emprunts nouveaux
Remboursement en capital des emprunts contractés par Nice Eco Stadium dans le cadre du contrat partenariat public privé	4 700 000	0	
Opération neutre - revolving et gestion active des emprunts-	20 000 000	20 000 000	Opération neutre - revolving et gestion active des emprunts-
	67 535 000	67 535 000	

L'encours du stock d'emprunts se décompose comme suit :

- des emprunts contractés par la ville de Nice auprès d'organismes financiers, soit 382 531 277 €, au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- un emprunt contracté par le partenaire privé au titre de la réalisation de l'Allianz Riviera, soit 114 545 021 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017.



---

Pour 2017, le remboursement en capital des emprunts s'établit à 47 535 000 € et se décline comme suit :

- 42 800 000 € de capital d'emprunts propres,
- 35 000 € de capital d'un emprunt sans intérêt accordé par la Caisse d'Allocations Familiales,
- 4 700 000 € de financement du stade Allianz Riviera via la redevance versée à Nice Eco Stadium.

Il est ainsi prévu l'ouverture de crédits, neutre budgétairement, puisque du même montant en dépenses et en recettes, soit 20 millions € au chapitre 16 afin d'optimiser la trésorerie sur l'exercice.

C- PARTICIPATIONS ET CAUTIONS : 836 024 €

Il s'agit :

- de cautions à verser ou à restituer pour un montant de 267 040 €,
- de consignations à constituer pour un montant de 568 984 €.

D- OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS : 98 500 €

Il s'agit de travaux sur des biens menaçant de péril que la ville de Nice doit réaliser en se substituant, dans un premier temps, au propriétaire défaillant.

Une recette pour un même montant est prévue au titre de la prise en charge, par le propriétaire défaillant, dans un second temps.

## 2-2 – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017

Elles s'établissent, pour 2017, à 124,79 M € et se décomposent comme suit :

FCTVA	4 127 000 €
Subventions d'équipement	12 081 188 €
Mobilisation d'emprunts	47 535 000 €
Emprunt de type revolving	20 000 000 €
Créances financières	12 635 235 €
Cessions immobilières	28 188 500 €
Cautions	123 710 €
Opération pour compte de tiers	98 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>124 789 133 €</b>

A – FCTVA : 4 127 000 €

La ville de Nice ayant activement participé en 2009 au plan de relance, elle peut désormais récupérer la TVA sur ses dépenses d'équipement dès l'année suivante et non plus au terme de deux années.

B – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT : 12 081 188 €

Eu égard au contexte de rigueur des finances publiques, la ville de Nice, par mesure de prudence, n'a prévu, pour 2017, que les subventions ayant fait l'objet de notifications de la part de ses partenaires, à savoir :



ETAT	FIPD - caméras abords stades / sécurisation abords GS niçois / renforcement dispositif d'alerte - extension CSU	2 746 969 €
	Pacte Métropole / Etat - Informatisation horodateurs	1 030 000 €
	Réalisation Maison de l'étudiant	129 000 €
	Travaux Observatorium	714 176 €
	Groupe scolaire Saint Isidore + crèches + création ALSH	700 000 €
	Gymnase PRU ARIANE	700 000 €
	Solde subvention 2016 Maires bâtisseurs	129 073 €
	Travaux de sécurité	119 000 €
	Rénovation intérieure église Saint Pons	40 000 €
	<b>TOTAL ETAT</b>	<b>6 308 218 €</b>
FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS ET UEFA	EURO 2016	1 495 750 €
	Réfection terrains sports	800 000 €
	Réfection terrain tennis Combes	200 000 €
	<b>TOTAL FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS ET UEFA</b>	<b>2 495 750 €</b>
REGION	Réalisation Maison de l'étudiant	430 000 €
	Travaux Observatorium	600 000 €
	Opérations retenues dans CRET	450 000 €
	Extension du CSU et équipement de la police municipale	200 000 €
	Mises aux normes installations sportives (dont gymnase PRU ARIANE)	651 000 €
	<b>TOTAL REGION</b>	<b>2 331 000 €</b>
DEPARTEMENT	Réalisation maison de l'étudiant	169 000 €
	Opérations de sécurité	44 000 €
	Solde crèche les IRIS	190 000 €
	<b>TOTAL DEPARTEMENT</b>	<b>403 000 €</b>
METROPOLE NICE COTE D'AZUR	Indemnisation pour suppression chaufferie stade C.EHRMANN	447 210 €
	<b>TOTAL METROPOLE NICE COTE D'AZUR</b>	<b>447 210 €</b>
CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES	Solde travaux groupe Saint Isidore, crèches la Farandole et la Ritournelle	96 000 €
	<b>TOTAL CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES</b>	<b>96 000 €</b>

C – CREANCES : 12 635 235 €

Il s'agit notamment :

- de la créance détenue par la ville de Nice sur Numéricable au titre de la cession du réseau, soit 750 000 € ;
- du remboursement à la ville de Nice par la Métropole, de la dette contractée pour le financement des équipements qui lui ont été transférés, soit 10 882 000 € ;
- des remboursements de prêts alloués par la ville de Nice au titre des aides aux prêts à taux zéro (PTZ), soit 195 000 € ;
- du remboursement par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'une créance au titre de la réalisation du parc d'activités logistiques, soit 419 235 €.

D – CESSIONS IMMOBILIERES : 28 188 500 €

La ville de Nice s'est engagée, depuis quelques années, dans une politique d'optimisation de son patrimoine, consistant à céder les biens dont l'utilité n'est plus avérée et dont le coût de fonctionnement pèse sur les charges de fonctionnement de son budget, ou qui présentent une opportunité pour la réalisation de logements sociaux par les bailleurs sociaux.

Ainsi, pour 2017, les prévisions de cessions de biens s'établissent à 28,2 M€ et ont d'ailleurs, pour l'essentiel, fait l'objet de délibérations du conseil municipal, à savoir :

Type de bien	Adresse
5 parkings	7, chemin de la Madonnette de Terron
appartement F1	2, route de Turin
Local	2, petite avenue de la Californie
parcelle	boulevard Paul Montel prolongé
Maison	1, avenue Louis Prével
Parcelle	avenue de la Clua
Lots de copropriété : 4 - 16	34, avenue de la République
Studio (lot 10)	12, rue Saint-Joseph
appartement et cave lots 7 et 23	26, rue Mirabeau
propriété bâtie	44, boulevard de la Madeleine



Type de bien	Adresse
parcelle	189, avenue de Pessicart
parcelle	29, rue du capitaine Ferber
appartement lot n°7	1, rue du Pont-Vieux
appartement lot n°9	5, rue Benoît Bunico
appartement, cave et garage 223, 233 et 242	7, chemin de la Madonette de Terron
parcelles	quartier Saint Isidore
appartement lot n°8	1, rue du Pont- Vieux
Locaux divers	11/11 bis, rue Pertinax
parcelle	route du cimetière de l'Est
lots volumes	ZAC Arénas - îlot 3P2
Appartement lot 3 et 31	2, quai de la Douane
appartement lot n°3	18, rue de l'abbaye
local	2, place Wilson/5, rue Foncet
appartement lot n°32	2, quai de la douane
appartement lot 274	87, rue de France/ 39 promenade des Anglais
appartement lot n°4	74, avenue de la Californie
parcelle	quartier des Moulins
parcelle	42 avenue Séméria
parcelle	103 avenue de Fabron
parcelle	336, route de Bellet
parcelle	5, chemin de Mascon
parcelle	8 avenue des orangers
appartements lots 8, 9 et 10	24 rue Dabray - impasse Bensa
parcelle	Chemin du col de bast
parcelle	Chemin des sablières
parcelle	Site vauban roquebillière
Immeuble mixte commercial et habitation	100, corniche André de Joly
Immeuble de bureaux	35, avenue des magnolias
Appartement (lot 71)	3, rue Cais de Pierlas
Appartement (lot 70)	3, rue Cais de Pierlas
Villa Marianne	16, avenue Lorenzi
Villa ex-Venturino	300, avenue de Sainte-Marguerite
Appartement (lots 42 et 75)	20, avenue Raymond Comboul



Type de bien	Adresse
Appartement (lot 13)	2, rue Michelet
Appartement (lot 3)	3, rue du Pont-Vieux
Appartement (lot 9)	3, rue du Pont-Vieux
Appartement (lots 22, 41 et 116)	158/168, avenue de la Californie
Appartement (lot 3)	42, rue Droite
Appartement (lot 27)	25, rue Auber
Appartement (lots 34 et 65)	102, avenue de la Californie
Appartement (lots 30 et 64)	104, avenue de la Californie
Parkings	15/17, rue Fornéo Ménéï
Local	1, rue du Malonat
Maison	Chemin du Mont des Mignons
Locaux industriels désaffectés	chemin du génie / chemin Antoine Braquet

#### E – CAUTIONS : 123 710 €

Il s'agit de prévisions de cautions devant être versées par des locataires du patrimoine communal.

#### F – OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS : 98 500 €

Pour un montant de 98 500 €, il s'agit de travaux à réaliser par la ville de Nice en lieu et place d'un propriétaire défaillant et qui feront l'objet d'une demande de remboursement.

#### G – L'EMPRUNT D'EQUILIBRE POUR 2017 :

Pour financer ses dépenses d'équipement 2017, la ville de Nice aura recours à l'emprunt à hauteur de 47,53 M€. Ainsi le remboursement de l'annuité 2017 des emprunts s'établissant à 47,53 M€, aucun ré-endettement ne sera constaté.

---

### 3 - LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA VILLE DE NICE

Les différentes politiques publiques de la Ville de Nice, déclinées ci-après selon la nomenclature fonctionnelle, permettent la mise en œuvre des priorités annoncées lors du débat d'orientations budgétaires :

- La sécurité / sureté avec un ensemble de mesures permettant de répondre aux défis posés par l'attentat du 14 juillet 2016 sera mis en œuvre. Dès à présent est prévue au BP 2017 une enveloppe de 3 M€ pour renforcer la protection des accès des équipements publics comme les crèches, les écoles, les équipements sportifs et culturels. Des acquisitions des portiques de sécurité et la mise en place de bornes escamotables sous maîtrise d'ouvrage délégué de la Métropole seront également prévues.

La mise en œuvre de ce plan viendra s'ajouter aux crédits consacrés au développement de la vidéosurveillance.

- La proximité, avec la construction de nouveaux équipements (centre intergénérationnel, nouvelle cuisine centrale...), ou la modernisation des équipements existants (tennis des Combes, rénovation de Jean Bouin, aménagement des locaux de la mairie centrale, ...)
- La poursuite de l'embellissement de notre cité (programme de réfection des façades de la place Saint-François, rénovation des lieux historiques, aménagement des abattoirs, rénovation des façades du parking Corvesy, travaux du Mont-Alban...)
- La préservation du pouvoir d'achat des Niçois (maintien des taux de fiscalité de la ville, haut niveau d'abattements de taxe d'habitation, maintien de la gratuité dans les musées pour les Niçois...).

### 3.1 – LA PETITE ENFANCE ET FAMILLE

Quelques chiffres clés :

132 assistantes maternelles  
8 500 familles informées/an  
6 000 enfants accueillis/an et plus de 10 000 parents concernés  
2 976 144 heures d'accueil en 2015  
25 300 factures aux familles traitées  
240 000 repas/an servis aux jeunes enfants

Gestion globale de 3 170 places municipales et partenariales :

- Gestion en régie de 1 895 places d'accueil municipales et de 48 sites :
  - ✓ 26 structures municipales collectives
  - ✓ 3 pôles Petite Enfance et Famille comprenant chacun une ludothèque.
  - ✓ 1 Service d'accueil familial gérant 132 assistantes maternelles municipales
  - ✓ 7 antennes d'accueil familial
  - ✓ 4 relais Petite Enfance
  - ✓ 7 points d'inscriptions.
  
- Gestion partenariale de 323 places réservées par la Ville de Nice dans 15 crèches mixtes (Ville/Entreprises) et 2 crèches hospitalières,
- Animation de secteur et relations partenariales avec les crèches associatives et privées représentant 986 places d'accueil.

Un service dédié à l'accueil des jeunes enfants handicapés : 70 enfants handicapés accueillis/an et 32 enfants en situation de « repérage d'un handicap ».



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 37,85 M€ se décomposent comme suit :

Chapitre	Chapitre libellé	Petite enfance et famille
011	Charges à caractère général	1,34 M€
012	Charges de personnel	30,31 M€
65	Autres charges de gestion courante	5,93 M€
67	Charges exceptionnelles	0,27 M€
Total dépenses		37,85 M€
013	Atténuation de charges	0,13 M€
70	Produits des services du domaine	8,30 M€
74	Dotations, subventions et participations	14,46 M€
Total recettes		22,89 M€

Les actions prévues pour l'investissement se décomposent de la manière suivante :

Petite enfance	Sécurisation des Bâtiments de la petite enfance	0,4
	Crèche Colonel Jean-Pierre - Acquisition en VEFA	0,54
	Crèche Colonel Jean-Pierre - Travaux intérieur	0,09
	Amélioration de la qualité la vie	0,3
	Plan de renouvellement de matériel de la petite enfance	0,33
	Acquisition crèche Lou Nidou - 2 avenue Saint-Joseph	0,19
	Conformité Cuisine de la petite enfance	0,64
	Extension crèche eau vive	0,13
	Travaux clos couvert - Rénovation des bâtiments de la petite enfance	0,4
Total		2,74

### 3.2 – LA VIE SCOLAIRE

La commune a la charge des écoles maternelles et élémentaires publiques dont les locaux lui appartiennent. Elle doit en assurer la construction, les grosses réparations, l'équipement, l'entretien et le fonctionnement (article L.212-4 du code de l'éducation).

Le service gère ainsi les missions suivantes :

- L'organisation matérielle et en personnel des écoles publiques : 154 écoles réparties comme suit :

Elémentaires	70
Primaires (maternelles + élémentaires)	17
Maternelles	66
Ecole DV du Château	1
<b>Total</b>	<b>154 écoles</b>

Les 154 écoles de la Ville accueillent 30 000 enfants à la rentrée scolaire 2016-2017.

- Le suivi des contributions versées aux écoles privées sous contrat d'association (16 établissements).
- L'organisation de l'ensemble du temps périscolaire :
  - ✚ La mise en place des TAE, nouvelle mission depuis la rentrée 2014-2015.
  - ✚ La reprise de l'accueil du matin et l'étude du soir (jusqu'alors gérés par l'OCCE) à la rentrée scolaire 2015-2016.
  - ✚ Ces missions interviennent en complément des missions traditionnelles d'organisation de la garderie des matins et du soir pour les maternelles.
- Divers dispositifs liés à la vie scolaire : participations (IRL, hors communes), subventions et récompenses, classes d'environnement, etc.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 86,23 M€ et se décomposent ainsi :

Chapitre	Chapitre libellé	Vie scolaire
011	Charges à caractère général	20,21 M€
012	Charges de personnel	60,63 M€
65	Autres charges de gestion courante	5,29 M€
67	Charges exceptionnelles	0,10 M€
Total dépenses		86,23M€
013	Atténuation de charges	0,12 M€
70	Produits des services du domaine	9,63 M€
74	Dotations, subventions et participations	2,03 M€
75	Autres produits de gestion courante	0,014 M€
77	Produits exceptionnels	0,017 M€
Total recettes		11,811 M€

Les actions prévues pour l'investissement se décomposent de la manière suivante :

Vie Scolaire	Construction du Groupe Scolaire Saint-Isidore	3, 22 M€
	Nouvelle Cuisine Centrale	8, 27 M€
	Aménagement et équipement des écoles	4, 39 M€
	Travaux Groupe Scolaire Ray Gorbella	0,57 M€
	Réhabilitation du Groupe Scolaire Corniche Fleurie	1, 15 M€
	Mise en sécurité – Contrôle accès Bâtiments scolaires	1 ,80 M€
	Divers travaux	0,12 M€
Total Plan de Proximité : Vie Scolaire		19,52 M€
Enseignement Supérieur Recherche	Maison de l'étudiant - Réalisation	2,69 M€
	Observatorium	1,37 M€
	Subvention UNSA	0,22 M€
Total Enseignement Supérieur Recherche		4, 28 M€
TOTAL		23,80 M€

### 3.3 – LE SERVICE JEUNESSE

Le Service jeunesse est chargé de développer et mettre en œuvre des actions en faveur des jeunes Niçois de 2 ans et demi à 18 ans.

Quelques chiffres clés :

354 200 journées enfants en accueil de loisirs et colonies réalisées  
 11 500 enfants et jeunes bénéficient chaque année des accueils de loisirs  
 17 associations partenaires dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse  
 51 sites d'animation dont 30 gérés directement par la ville de Nice  
 22 850 Dossiers Unique d'Inscriptions dématérialisés  
 27 418 inscriptions effectuées par le service des inscriptions

Les activités gérées sont les suivantes :

- ✓ Les accueils loisirs en régie,
- ✓ Des séjours adolescents,
- ✓ Les subventions dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse,
- ✓ Les actions d'animations éducatives en temps péri-scolaire,
- ✓ Les activités du Conseil Municipal des enfants,
- ✓ Le Dossier Unique d'Inscription,
- ✓ Les subventions de droit commun aux associations en lien avec la jeunesse,
- ✓ Les activités de loisirs extérieurs,
- ✓ Les activités d'accueil de loisirs spécialisés pour les enfants en situation d'handicap

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5,556 M€ et se décomposent ainsi :

Chapitre	Chapitre libellé	Jeunesse et animation
011	Charges à caractère général *	1,26 M€
012	Charges de personnel	1,89 M€
65	Autres charges de gestion courante	2,39 M€
67	Charges exceptionnelles	0,016 M€
<b>Total dépenses</b>		<b>5,556 M€</b>
013	Atténuation de charges	0,010 M€
70	Produits des services du domaine	1,79 M€
74	Dotations, subventions et participations	3,51 M€
<b>Total recettes</b>		<b>5,310 M€</b>

\*auxquelles il convient d'ôter 2M€ pour le marché de prestation de service relatif à la sécurisation des écoles

Les dépenses en investissement s'élèvent à 71 000,00 € et se décomposent ainsi :

Jeunesse et Loisirs	Aménagement du centre Terra' Ventura de Sclos de Contes et Li Rateta	0,016 M€
	Acquisition de matériel pour les accueils de loisirs	0,055 M€
Jeunesse et Loisirs		0,071 M€

### 3.4 – L'ACTION SOCIALE

L'action sociale engagée par la Ville se traduit par :

#### La prévention et l'accompagnement psycho-social :

- Information sociale de proximité,
- Prévention des conduites à risque, de l'exclusion familiale et sociale pour les jeunes,
- Dispositif d'aide au permis de conduire,
- Prévention de la délinquance,
- Accompagnement des femmes victimes de violence, Co- gestion de la Maison de la Justice et du Droit,

#### Des missions transversales :

- Evaluations sociales (Gratuités cantine, Instructions à domicile),
- Rappel à l'ordre,
- Intervention de prévention dans les écoles

#### Le soutien aux populations sinistrées et /ou en précarité :

- Pôle hébergement temporaire d'urgence,
- Plan grand froid,
- Organisation d'un repas de Noël pour les personnes en grande précarité,

Le handicap :

- Développement d'évènements pour l'accès des personnes en situation de handicap à la culture, aux loisirs, aux sports et tout autre domaine favorisant l'intégration: Manifestation « Tous Ensemble », Handi plages, Création d'un Prix Handicap, Journée « Jaccède », Journée Mondiale des Sourds, Défi 24h du Rotary, Téléthon, etc.
- Centralisation et suivi des actions menées par les services de la Ville de Nice et de la Métropole sur la thématique du handicap : participation aux Commissions d'Accessibilité communales (CAN) ainsi qu'aux réunions de travail sur les projets de réaménagement et de mises en accessibilité (PAVE, Open Data, etc....)
- Information des usagers, mises en relation avec les services ou associations concernés et suivi des doléances: traitement téléphonique, internet, e-courrier et organisation de réunions avec les associations.

En matière de santé publique, les missions essentielles obligatoires sont déléguées par l'Etat en application du Code de la Santé Publique. Ces missions sont définies par l'arrêté ministériel du 14 mai 1962 qui prévoit que la ville assure, en particulier, les compétences suivantes :

- la prophylaxie des maladies infectieuses transmissibles
- le contrôle et l'organisation des vaccinations (tenue du fichier vaccinal)
- l'application des mesures d'hygiène et particulièrement :
  - Hygiène urbaine (enquête de salubrité, salubrité de la voirie)
  - Hygiène alimentaire (contrôle des restaurants, magasins d'alimentation et débits de boissons)
  - D'hygiène de l'habitat
- l'élimination des déchets infectieux
- le contrôle des nuisances sonores
- la surveillance bactériologique des eaux
- la lutte anti-vectorielle (désinfection, désinsectisation, dératisation,)

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 24,646 M€ se décomposent comme suit :

Chapitre	Chapitre libellé	Action sociale
011	Charges à caractère général	1.155 M€
012	Charges de personnel	5,396 M€
65	Autres charges de gestion courante	18,094 M€
67	Charges exceptionnelles	0,001 M€
<b>Total dépenses</b>		<b>24,646 M€</b>
013	Atténuation de charges	0,07 M€
70	Produits des services du domaine	0,30 M€
74	Dotations, subventions et participations	0,02 M€
75	Autres produits de gestion courante	0,02 M€
<b>Total recettes</b>		<b>0,41 M€</b>

Les actions prévues pour l'investissement se décomposent de la manière suivante :

Actions Sociales	Amélioration de la qualité la vie	0,008 M€
	Santé publique	0,016 M€
	Réhabilitation rue Hancy	0,17 M€
	Equipement et matériel	0,09 M€
	Aide aux bailleurs sociaux	0,003 M€
<b>TOTAL</b>		<b>0,287 M€</b>

### 3.5 - LE SPORT

La structure du budget des sports se décompose en 5 missions principales :

1. L'entretien et la gestion des équipements sportifs : salles, stades, piscines, plateaux sportifs et clos de boules,
2. L'action sportive municipale qui, depuis sa création en 1980, a su initier une véritable politique de proximité en terme de sports et continue à se développer avec la reprise de certaines activités des CEDAC depuis 2015 : école pleine nature et randonnées pédestres adultes
3. Le complexe Jean Bouin,
4. L'évènementiel sportif,
5. Un soutien sans faille aux clubs et associations sportives et des actions en faveur de la jeunesse et du sport pour tous.

La direction des sports, c'est :

- 342 agents et plus de 20 métiers
- 8 plateaux sportifs, 19 salles omnisports, 8 piscines municipales, le bassin olympique Camille MUFFAT, 1 patinoire, 14 microsites



- 78 clos de boules
- 18 pelouses synthétiques
- 5 complexes sportifs d'importance : Jean-Bouin, Jean-Médecin et La Lauvette entièrement rénovés et réhabilités, le Mercantour et les Combes
- 208 associations soutenues, 68 000 licenciés
- Des événements phares venant s'ajouter à de grandes manifestations sportives qui s'organisent chaque année permettent des retombées économiques et médiatiques et le renforcement de l'image de Nice.
- Des actions en faveur de la jeunesse et du sport pour tous avec notamment le financement des licences pour les jeunes Niçois de 6 ans à 18 ans.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 59,14 M€ et se décomposent comme suit :

Chapitre	Chapitre libellé	Sports
011	Charges à caractère général	22,37 M€
012	Charges de personnel	19,17M€
65	Autres charges de gestion courante	9,73 M€
66	Charges financières/Partenariat Public Privé	4,45 M€
67	Charges exceptionnelles	3,42 M€
Total dépenses		59,14M€
013	Atténuation de charges	0,22 M€
70	Produits des services du domaine	2,34 M€
74	Dotations, Subventions et Participations	0,20 M€
75	Autres produits de gestion courante	8,76 M€
77	Produits exceptionnels	0,13 M€
Total recettes		11,65 M€

Les actions prévues pour l'investissement se décomposent de la manière suivante :





Sport	Création équipements sportifs et de loisirs	3,69 M€
	Rénovation et équipement des installations sportives	2,90 M€
	Divers/Partenariat Public Privé (RBA1 & RBA51)	5,85 M€
Sport	(y compris chap 16 pour 4.7M€)	12,44 M€

### 3.6 – LA SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE

#### Quelques chiffres clés :

Règlementation et contrôle des espaces publics : 1192 emplacements gérés pour les marchés ; en 2015 4176 contrôles effectués par l'inspection voirie.

#### Prévention et gestion des risques :

207 visites d'expertise sur les désordres bâtimentaires sur signalements,  
306 visites d'expertise sur les désordres naturels (glissements de terrains...),  
Réalisation de 2 opérations de confortement de falaises (196 Route de Turin et 147 Chemin de Terron)  
et de travaux d'urgence post-intempéries pour un montant total de 357.221 €  
Débroussaillage réglementaire : 228 visites sur sites

Mission Commerce et artisanat : 101 Permis de construire accordés en 2015 et 221 droits de préemption commercial (2016)

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 59,09 M€ et se décomposent ainsi :



Chapitre	Chapitre libellé	Sécurité et salubrité publique
011	Charges à caractère général*	3,81 M€
012	Charges de personnel	30,25 M€
65	Autres charges de gestion courante	24,71 M€
67	Charges exceptionnelles	0,32 M€
Total dépenses		59,09M€
013	Atténuation de charges	0,32 M€
70	Produits des services du domaine	3,86 M€
74	Dotations, subventions et participations	0,009 M€
75	Autres produits de gestion courante	0,09 M€
Total recettes		4,279 M€

\*auxquelles il convient d'ajouter 2M€ pour le marché de prestation de service relatif à la sécurisation des écoles

Les actions prévues pour l'investissement se décomposent de la manière suivante :

Prévention et Sécurité	Développement de la Vidéosurveillance	2,40 M€
	Équipement de la police municipale	0,80 M€
	Prévention des Risques Urbains	1,93 M€
	Equipement Pôle de proximité et stationnement sur voirie	0,02M€
	Stationnement sur voirie	1,82 M€
	Rénovation et réhabilitation des locaux administratifs et grands espaces	0,31 M€
Total Prévention et Sécurité		7,28 M€

### 3.7 - AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

En matière d'aménagement urbain, la Ville de Nice prévoit de concentrer ses efforts sur les travaux de proximité, d'embellissement de notre cité afin d'améliorer la qualité de vie des Niçoises et des Niçois.

Les dépenses de fonctionnement, sont essentiellement des dépenses d'entretien et de maintenance du patrimoine communal.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 31,49M€ et se décomposent ainsi :

Chapitre	Chapitre libellé	Aménagement urbain et environnement
011	Charges à caractère général	12,02 M€
012	Charges de personnel	19,03 M€
65	Autres charges de gestion courante	0,13 M€
67	Charges exceptionnelles	0,31 M€
<b>Total dépenses</b>		<b>31,49 M€</b>
013	Atténuation de charges	0,23 M€
70	Produits des services du domaine	6,67 M€
74	Dotations, subventions et participations	0,05 M€
75	Autres produits de gestion courante	0,61 M€
76	Produits financiers	0,12 M€
77	Produits exceptionnels	0,29 M€
<b>Total recettes</b>		<b>7,97 M€</b>

Les actions prévues pour l'investissement se décomposent de la manière suivante :

Plan de Proximité : Embellissement du Patrimoine	Acquisition et droit de préemption	0,50 M€
	Rénovation des façades	0,63 M€
<b>Total Plan de Proximité : Embellissement du Patrimoine</b>		<b>1,13 M€</b>
Plan de Proximité : Embellissement Paysager	Parc urbain du Ray	1,99 M€
	Création et aménagement espaces verts urbains	0,28 M€
	Promenade des Anglais	2,70 M€
	Sécurisation des espaces publics	0,70 M€
	Rénovation espaces verts de proximité	0,30 M€
	Travaux de conservation du patrimoine des espaces verts	0,74 M€
	Colline du château	0,72 M€
	Parc Phoenix	0,36 M€
Gros travaux de Rénovation des grands espaces (Réhabilitation épis, réalisation barrières)		0,25 M€



Total Plan de Proximité : Embellissement Paysager		8,04 M€
Mise en Conformité et Rénovation	Mise en lumière de sites	0,020 M€
	Renouvellement urbain Les Moulins	0,56 M€
	Travaux de Réhabilitation et rénovation des Bâtiments Administratifs	4,90 M€
	Aides aux bailleurs sociaux	1,44 M€
	Divers	0,32 M€
Total Mise en Conformité et Rénovation		7,24 M€
Travaux Cimetière	Travaux de maintenance des cimetières	0,36 M€
	Travaux de construction de concessions	0,20 M€
Total Travaux Cimetière		0,56 M€
Total aménagement urbain et environnement		16,97 M€

### 3.8- LA CULTURE

#### Quelques chiffres clés :

Musées et galeries : 430.036 visiteurs en 2015.

1660 élèves accueillis au C.N.R.R.

1.372.195 prêts pour les bibliothèques et 950.000 entrées dans le réseau dont 384.161 à la bibliothèque Louis Nucéra et 20.862 à la bibliothèque Romain Gary

Ecole Municipale d'Arts Plastiques : 1.358 élèves

Centre Universitaire Méditerranéen : 75 colloques et conférences organisées.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 75,69 M€ et se décomposent ainsi :

Chapitre	Chapitre libellé	Culture
011	Charges à caractère général	16,62 M€
012	Charges de personnel	38,36 M€
65	Autres charges de gestion courante	20,57 M€
67	Charges exceptionnelles	0,14 M€
Total dépenses		75,69 M€
013	Atténuation de charges	0,395 M€
70	Produits des services du domaine	6,311 M€



74	Dotations, subventions et participations	1,120 M€
75	Autres produits de gestion courante	1,210 M€
77	Produits exceptionnels	0,002 M€
Total recettes		9,038 M€

Les actions prévues pour l'investissement se décomposent de la manière suivante :

Rayonnement Culturel	Entretien Équipements Culturels, œuvres d'Art et Fonds de concours	0,93 M€
	Travaux d'aménagement et de mise en conformité des bâtiments culturels	1,90 M€
	Relocalisation bibliothèque ANRU Moulins	0,19 M€
	Travaux patrimoine culturel	1,12 M€
	Halle Spada - Transfert des ateliers des artistes	0,70 M€
Total Rayonnement Culturel	(y compris chap 16 pour 36 900€)	4,84 M€

### 3.9 – LES ACTIONS ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES

La Ville de Nice attribue une subvention au profit de l'office du tourisme d'un montant de 9 350 000 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 12,50 M€ et se décomposent ainsi :

Chapitre	Chapitre libellé	Actions économiques
011	Charges à caractère général	2,04 M€
012	Charges de personnel	1,18 M€
65	Autres charges de gestion courante	9,16 M€
67	Charges exceptionnelles	0,12 M€
Total dépenses		12,50 M€
013	Atténuation de charges	0,011 M€
70	Produits des services du domaine	0,29 M€
73	Droits de place	1,20 M€
75	Autres produits de gestion courante	1,31 M€
Total recettes		2,811M€



Les actions prévues pour l'investissement se décomposent de la manière suivante :

Développement Touristique et Economique	Fonds de concours de la ligne du Tramway	10,00 M€
	Développement de l'économie locale	0,15 M€
	Travaux de Rénovation Acropolis	0,8 M€
	Projets informatiques transversaux	0,16 M€
Total Développement Touristique et Economique	(y compris chap 16 pour 35 034€)	11,11 M€

### 3.10 - LE LOGEMENT ET LA RENOVATION URBAINE

#### Quelques chiffres clés :

De 2008 à 2015, la Ville de Nice a validé la production de 4 852 logements sociaux.  
Au titre de la réhabilitation du parc social, 4 921 logements ont été financés.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4,45 M€ et se décomposent ainsi :

Chapitre	Chapitre libellé	Logement
011	Charges à caractère général	4.16 M€
67	Charges exceptionnelles	0,29 M€
Total dépenses		4,45 M€
74	Dotations, subventions et participations	0,05 M€
75	Autres produits de gestion courante	6,13 M€
77	Produits exceptionnels	0,08 M€
Total recettes		6,26 M€



Les actions prévues pour l'investissement se décomposent de la manière suivante :

Cohésion : Amélioration de l'habitat, logement et renouvellement urbain	Aides aux Bailleurs Sociaux	2,55 M€
	Travaux patrimoine bâti	1,291 M€
Total Cohésion : Amélioration de l'habitat, logement et renouvellement urbain	(y compris chap 16 et 27 pour 95 030€)	3,84 M€

### 3.11 - LES SERVICES GENERAUX DE L'ADMINISTRATION

Il s'agit des crédits affectés aux fonctions supports (logistique, informatique, ressources humaines, entretien des bâtiments, finances, commande publique notamment) qui viennent appuyer l'action des services opérationnels.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent pour 2017 à 113,42 M€ :

Chapitre	Chapitre libellé	Services généraux de l'administration
011	Charges à caractère général	31,30 M€
012	Charges de personnel	78,75 M€
65	Autres charges de gestion courante	3,23 M€
67	Charges exceptionnelles	0,14 M€
<b>Total dépenses</b>		<b>113,42M€</b>
013	Atténuation de charges	0,93 M€
70	Produits des services du domaine	3,27 M€
74	Dotations, subventions et participations	0,57 M€
75	Autres produits de gestion courante	0,38 M€
77	Produits exceptionnels	0,65 M€
<b>Total recettes</b>		<b>5,80 M€</b>

Les dépenses d'investissement s'établissent, quant à elles, à 12,01 M€.

Les actions prévues pour l'investissement se décomposent de la manière suivante :

Modernisation de l'Administration	Amélioration de la qualité des services publics	0,14 M€
	Réhabilitation et rénovation de bâtiments	4,54 M€
	Equipement et Matériel Administration	4,12 M€
	Sécurisation des équipements publics	0,25 M€
	Accessibilité	1,8 M€
	Travaux de sécurité électrique	1,16 M€
<b>Total Modernisation de l'Administration</b>		<b>12,01 M€</b>



## CONCLUSION

Ainsi, le présent budget 2017 est marqué par les grandes tendances suivantes :

- priorité absolue est donnée à la stabilité de la fiscalité, aucune augmentation supplémentaire ne devant grever le pouvoir d'achat des niçoises et niçois ;
- Parallèlement, les dotations de l'Etat ne cessent de diminuer ;
- De plus, le tragique évènement survenu le 14 juillet 2016 impacte fortement à la hausse les dépenses de sécurité pour les budgets présent et à venir ;
- Dès lors, la commune n'a d'autre choix que de continuer à optimiser sa gestion.

L'équilibre est assuré par un pilotage vertueux des dépenses de fonctionnement, destiné à générer des économies supplémentaires sans pour autant dégrader la qualité du service public, cher aux Niçoises et aux Niçois.

### III. LE BUDGET ANNEXE DE L'OPERA

Quelques chiffres clés :

Nombre de levers de rideau en 2016 : 113

Fréquentation saison 2015/2016 : 54.000 spectateurs

Le budget primitif 2017 s'établit à 21 330 331,80 €, dont 20 877 868,80 € d'opérations réelles et la reprise du résultat de l'exercice 2016 soit 1 287 332 €.

Il se présente de manière synthétique comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Chapitre	BP 2017	Chapitre	BP 2017
011 - Charges à caractère général	1 787 945	013 - Atténuations de charges	200 000
012 - Charges de personnel	18 690 613	70 - Produits des services, domaine et ventes	1 553 416
65 - Autres charges de gestion courante	389 811	74 - Dotations et participations	18 130
67 - Charges exceptionnelles	9 500	75 - Autres produits de gestion courante	164,00
		77 - Produits exceptionnels	66 420
		002 - Résultats antérieurs reportés	93 000
			1 287 332
Total dépenses réelles de fonctionnement	20 877 869	Total recettes réelles de fonctionnement	21 330 332
Autofinancement	452 463		

Les dépenses réelles de fonctionnement sont donc composées à 89,52 % par des charges de personnel.

Les recettes peuvent être détaillées de la façon suivante :

- ✓ Subvention du budget principal : 16,32 M€, soit 81,43 % des recettes. Pour mémoire, elle s'établissait à 17,4 M€ en 2016, ce qui, compte-tenu de la rigidité des dépenses de fonctionnement, traduit un véritable effort de gestion ;
- ✓ Subvention du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes : 1,81 M€ ;
- ✓ Recettes liées à l'activité : 1,55 M€,



- ✓ Produits divers de gestion courante et atténuation de charges : 3,6 M€.

L'équilibre de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 0,45 M€.

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Chapitre	BP 2017	Chapitre	BP 2017
001 - solde d'exécution	298 876	1068 - affectation du résultat	298 876
16 - Remboursement de cautions	1 000	16 - Dépôts de cautions	7 300
20 – Immobilisations incorporelles	15 000		
21 – Immobilisations corporelles	443 763		
Total dépenses réelles d'investissement	758 639	Total recettes réelles d'investissement	306 176
		Autofinancement	452 463

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 0,46 M€, et permettront d'effectuer les opérations suivantes :

- ✓ Mise en sécurité des équipements scéniques : 0,17 M€ ;
- ✓ Achat d'instruments : 0,11 M€ ;
- ✓ Renouvellement d'équipements et de matériels techniques : 0,165 M€,
- ✓ Acquisition d'un logiciel pour la gestion des intermittents : 0,015 M€.